



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2024

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF
DE SOUBEYRAN**

Suivi de réalisation et validation

- Groupe de direction réuni le 27 novembre 2019
- Consultation des représentants des familles en décembre 2019
- Validé Par le Conseil d'administration le 16 décembre 2019

PRÉAMBULE

Le présent projet d'établissement de l'Institut Médico-Educatif de Soubeyran, géré par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, est élaboré selon l'article L311-8 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que : « *Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement [...]* Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

Il est également élaboré :

- dans le cadre général de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM¹ « *élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service* », décembre 2009.

Enfin, il met en œuvre les valeurs exprimées dans le projet de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Ce projet a été réalisé dans une démarche participative d'avril à décembre 2019.

Il a reçu l'avis favorable des représentants des familles du Conseil de la vie sociale en décembre 2019.

Il a été validé par le Conseil d'administration de la Fédération des Œuvres Laïques le 16 décembre 2019.

Il sera révisé au plus tard en 2024.

1. Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

GLOSSAIRE

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
AESH : Accompagnant de l'Elève en Situation de Handicap
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AMP : Aide Médico-Psychologique
ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux
AS : Assistante Sociale
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASSR : Attestation Scolaire de Sécurité Routière

B2I : Brevet Informatique et Internet

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CDI : Centre de Documentation et d'Information ou Contrat à Durée Indéterminée
CDS : Chef.fe De Service
CFG : Certificat de Formation Générale
CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie
CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP : Centre Médico-Pédagogique
CMS : Centre Médico-Social
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE : Conseiller Principal d'Éducation
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CR : Compte-Rendu
CSE : Comité Social et Économique
CVS : Conseil de la Vie Sociale

DP : Demi-Pensionnaire

EA : Entreprise Adaptée
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPS : Éducation Physique et Sportive
ETP : Équivalent Temps Plein
ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS : Établissement Social ou Médico-Social

FALC : Facile À Lire et à Comprendre

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-éducatif
IRP : Instance Représentative du Personnel

MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée
MFR : Maison Familiale Rurale

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

PE : Professeur.e des Écoles

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

PSE : Prévention Santé et Environnement

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEGPA : Section d'Éducation Générale et Professionnelle Adaptée

SEPR : Société d'Enseignement professionnel du Rhône

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

SIPFP : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

UE : Unité d'Enseignement

ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

VAD : Visite A Domicile



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
GLOSSAIRES	6
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE L'IME	11
Identification	
Cadre institutionnel de l'IME de Soubeyran	
Cadre réglementaire	
PARTIE 2 : LES MISSIONS DE L'IME	17
PARTIE 3 : LE PUBLIC ACCUEILLI À L'IME DE SOUBEYRAN ET SON ENTOURAGE	19
La personne accueillie	
Les modalités d'accueil, d'accompagnement et de sortie	
PARTIE 4 : PRINCIPES D'INTERVENTION ET PRESTATIONS OFFERTES PAR L'ÉTABLISSEMENT	25
Les principes d'intervention	
Les prestations	
Les partenariats et réseaux de l'IME de Soubeyran	
PARTIE 5 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT	51
Organisation des ressources humaines	
Les moyens matériels et les outils professionnels	
Les dispositifs de travail des équipes et des autres professionnels	
Les instances participatives et représentatives de l'IME	
PARTIE 6 : LA DÉMARCHE QUALITÉ	59
PARTIE 7 : PLAN D'ACTIONS STRATÉGIQUES À 5 ANS	61
Accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie	
Développer les partenariats	
Assurer une logique de parcours	
Développer les compétences professionnelles des jeunes	
Développer la coopération avec les familles	
TABLE DES ANNEXES	67



PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE L'IME

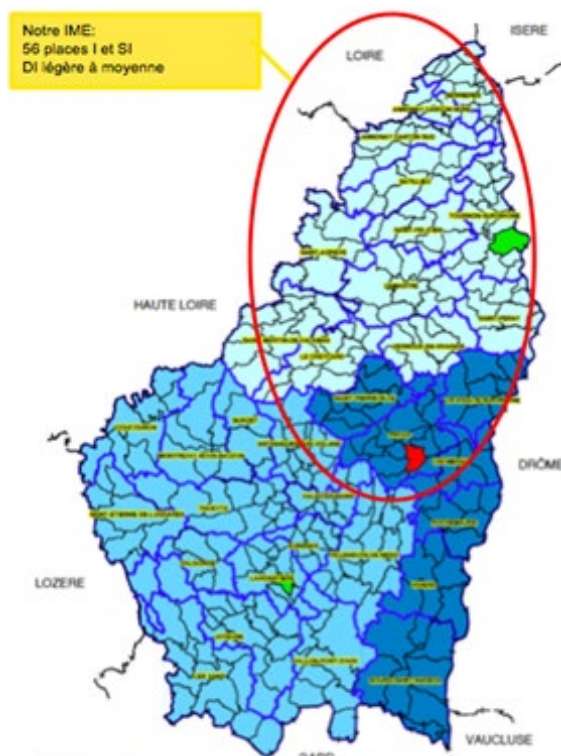
IDENTIFICATION

Date de création	1974
N° FINESS	070780440
N° SIRET	775 553 159 00051
Adresse	600 Chemin du Combal Château de Soubeyran 07270 Saint-Barthélemy-Grozon
Téléphone	04 75 06 58 60
Courriel	ime@folardeche.fr
Sites	Site principal : Château de Soubeyran Site annexe : Antenne intégrative de Guilherand-Granges
Direction	Bernard Ramillon

La situation géographique de l'IME de Soubeyran

L'IME de Soubeyran développe ses missions sur un large secteur géographique couvrant le centre et le nord du département de l'Ardèche. Il est le seul établissement du secteur à proposer des places pour un accueil en internat. Il est implanté sur la commune de Saint-Barthélemy-Grozon, en milieu rural.

Un deuxième site, en milieu urbain, l'antenne intégrative, est installé dans la vallée du Rhône, sur la commune de Guilherand-Granges, 186, rue Le Corbusier.



CADRE INSTITUTIONNEL DE L'IME DE SOUBEYRAN

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, son histoire et ses valeurs

Créée en 1931 par la volonté d'associations locales désirant se regrouper, la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, est une association Loi 1901 au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain.

La Ligue de l'enseignement, au niveau confédéral, et la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, au niveau départemental, réunissent toutes celles et tout ceux qui souhaitent militer et agir pour la transformation sociale dans une société en mutation, pour continuer à faire vivre la citoyenneté, la fraternité et la solidarité, en favorisant l'accès de tous à l'Éducation, la culture, le sport, les vacances et les loisirs.

En Ardèche, elle fédère près de 140 associations, qui regroupent environ 8 500 adhérents et qui conduisent localement de nombreuses actions en direction de tous et très souvent en complémentarité de l'École publique.

Elle mobilise des ressources pour accompagner le débat d'idées, pour concrétiser des projets et des initiatives locales, et contribue activement à la formation tout au long de la vie pour et par l'Éducation populaire.

Elle est attachée à une politique culturelle exigeante, pour tous et au service de tous. Elle milite, agit et forme pour faire vivre la laïcité, valeur essentielle du vivre-ensemble, qui assure à chacun, par un travail permanent d'esprit critique, la liberté de conscience et d'expression, soucieuse de l'égalité des droits de chaque citoyen.

La Fédération des Œuvres Laïques et l'action sociale

En 1947, la F.O.L. Ardèche acquiert le Château de Soubeyran, à Saint Barthélemy-Grozon, pour y installer une colonie de vacances.

Deux ans plus tard, elle y implante une « *maison de l'enfance laïque* » à caractère social qui prendra, quelques années après, l'appellation d'Institut Médico-Pédagogique. Sa médicalisation et sa transformation en Institut Médico-Educatif en font un outil au bénéfice des jeunes atteints de déficience intellectuelle.

En 2009, la F.O.L. Ardèche devient promotrice du projet de création du SESSAD de Lamastre, en vue de compléter l'offre de soin et d'accompagnement médico-social sur le territoire Centre-Ardèche.

Quelques dates

1947 : acquisition du Château de Soubeyran par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche.

1949 : organisation de colonies de vacances et implantation d'une « Maison de l'Enfance Laïque », avec une école intégrée.

1974 : transformation de la structure en Institut Médico-Pédagogique.

1994 : création des ateliers techniques et de l'Antenne Intégrative à Guilherand-Granges ; l'établissement devient un Institut Médico-Educatif.

2008 : déménagement de l'antenne, rue Le Corbusier à Guilherand Granges.

2009 : ouverture d'un SESSAD à Lamastre.

2018 : ouverture de l'antenne du SESSAD au Cheylard.

2020 (en prévision) : déménagement du SESSAD de Lamastre dans des nouveaux locaux ; ouverture d'un appartement inclusif à Guilherand-Granges.

Les valeurs de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, dans l'action sociale

L'action sociale de la F.O.L. Ardèche a pour but d'inclure dans la société chacun de ses membres et notamment de permettre aux personnes les plus vulnérables d'y accéder dans la plénitude de leurs droits, tout en respectant leurs différences, en développant par l'Éducation populaire des expériences innovantes et singulières, en s'appuyant sur la diversité des acteurs associatifs et le rôle central de l'école.

À travers son action médico-sociale, la F.O.L. Ardèche s'inscrit dans une logique de parcours inclusifs, tant au niveau scolaire et professionnel, que social et culturel, pour les personnes accueillies. Elle s'attache à promouvoir l'égalité des chances des personnes en situation de handicap, conformément aux droits de l'enfant et de sa famille, selon la législation en vigueur.

La F.O.L. Ardèche s'engage à œuvrer pour la mise en place rapide de structures nouvelles, diverses, adaptées aux besoins et aspirations tant des familles que des personnes en situation de handicap. Pour développer l'inclusion sous toutes ses formes (scolaire, professionnelle, sociale, culturelle...), elle propose un accompagnement de chaque personne dans son milieu de vie ordinaire, afin d'offrir à chacun une réelle possibilité de choix.

À cette fin, elle s'entoure de ressources humaines (thérapeutiques, éducatives, scolaires, professionnelles et logistiques), cohérente avec son projet.

Les établissements de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, dédiés à l'action sociale

L'Institut Médico-Éducatif de Soubeyran,
600 chemin du Combal,
Château de Soubeyran,
07270 Saint Barthélemy-Grozon

L'Antenne Intégrative,
186 rue Le Corbusier,
07500 Guilherand Granges

L'Appartement inclusif,
100 route de la Bonneterie,
07500 Guilherand Granges

Le SESSAD de Lamastre,
11 rue Désiré Bancel,
07270 Lamastre

L'Antenne du SESSAD au Cheylard,
Rue de la Pize,
07160 Le Cheylard

La gouvernance de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche

Cf. Organigramme de la F.O.L. Ardèche en annexe 1

Une commission statutaire « action sociale » est en charge de réfléchir et d'élaborer les grandes orientations associatives dans ce domaine. Elle a pour mission de proposer au Conseil d'Administration de la F.O.L. Ardèche des pistes d'anticipation sur les stratégies à mettre en œuvre, dans le respect des valeurs de l'association.

Les familles sont régulièrement invitées, par les représentants des familles, à participer à cette commission statutaire.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le fonctionnement de l'IME s'appuie sur les différents textes législatifs ou réglementaires (loi 2002-2, loi 2005, loi 2013) précisant le cadre de l'intervention des Établissements et services médico-sociaux, regroupés dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Aujourd'hui, « l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir [...] l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des [...] personnes handicapées [...] et sur la mise à leur disposition de prestations »¹

Habilitation et agrément²

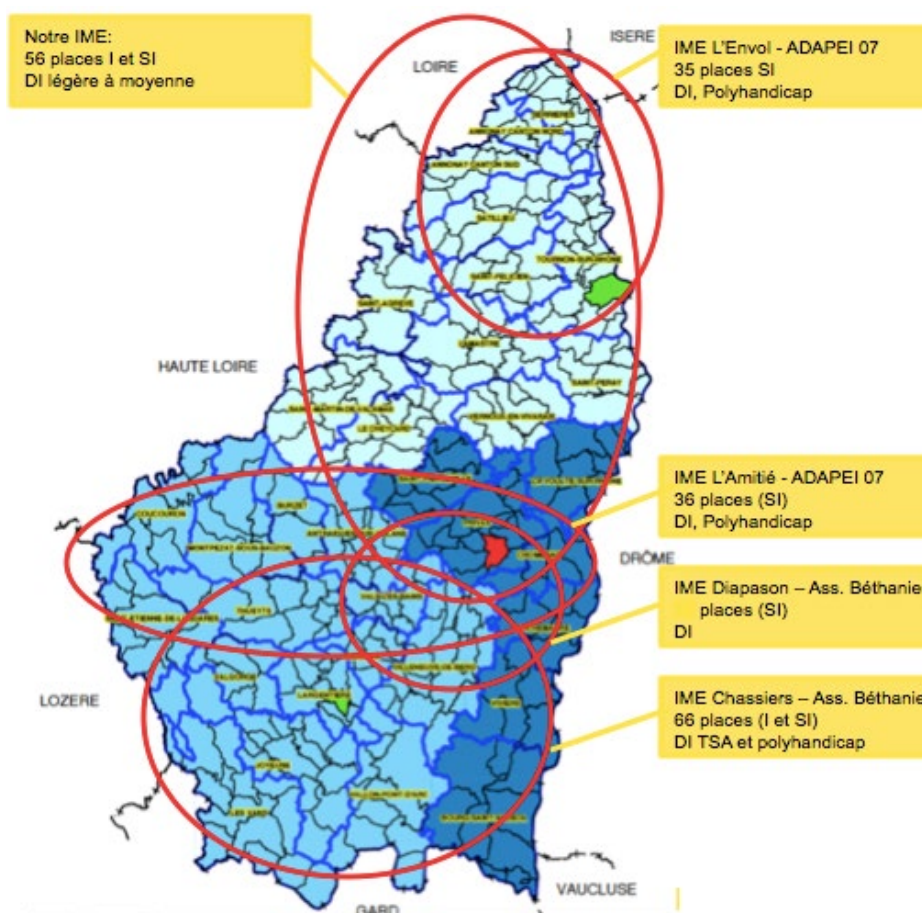
Fonctionnement	Usager	Capacité	Âge
Internat	Déficience intellectuelle	30	0 à 20 ans
Semi-internat		28	
Accueil temporaire		3	

Partenaires publics et financements de l'IME de Soubeyran

L'IME de Soubeyran est financé par un budget global de la Sécurité sociale et exerce son activité sous l'autorité de l'ARS, avec qui la F.O.L. a signé un Contrat Plurianuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

L'IME travaille en partenariat étroit avec la MDPH de l'Ardèche pour les orientations des jeunes accueillis et avec la DSDEN de l'Ardèche par la mise à disposition d'enseignants.

Inscription dans le schéma départemental (et/ou SROM³)



1. Article L 116-1 du CASF

3. Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale





PARTIE 2 : LES MISSIONS DE L'IME

L'IME de Soubeyran est régi par le code de l'action sociale et des familles. Il propose aux jeunes accueillis, des enseignements adaptés dans un cadre d'éducation spécialisée et leur dispense des soins, en cohérence et en soutien au projet du jeune et de ses parents. Il est à la fois un lieu éducatif, pédagogique et thérapeutique, dans une perspective sociale, permettant au jeune et à ses parents d'être partie prenante de l'accompagnement proposé.

Les interventions s'articulent autour des quatre axes suivants :

1. **Dispenser des enseignements adaptés** qui s'appuient sur un large éventail d'activités, que celles-ci relèvent du champ de l'apprentissage ou de celui de la créativité.
2. **Traiter les troubles** fonctionnels ou relationnels, innés ou acquis, par la mise en place de traitements, rééducations, psychothérapies.
3. **Promouvoir l'inclusion** dans l'environnement social par des actions intégratives tant au plan des loisirs, des sports que de l'école.
4. **Développer l'autonomie et la responsabilité** dans les pratiques de la vie quotidienne.

L'équipe pluridisciplinaire permet à chaque jeune accueilli d'utiliser au mieux les potentialités dont il dispose, l'amenant ainsi à s'insérer dans le tissu social et, à plus long terme, dans le tissu socio-professionnel.

La finalité de l'I.M.E. est, dans une dynamique d'ateliers pré-professionnels, de préparer les jeunes à une insertion socio-professionnelle en milieu de travail ordinaire pour quelques-uns, en milieu de travail protégé de type ESAT pour d'autres.



PARTIE 3 : LE PUBLIC ACCUEILLI À L'IME DE SOUBEYRAN ET SON ENTOURAGE

LA PERSONNE ACCUEILLIE

Le profil des personnes accueillies

Âge des jeunes accueillis :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	01/09/2019
De 6 à 10 ans	0%	0%	0%	0%
De 11 à 13 ans	18%	24%	20%	24%
De 14 à 15 ans	16%	13%	20%	23%
De 16 à 17 ans	26%	26%	24%	24%
De 18 à 19 ans	27%	26%	27%	24%
Plus de 20 ans	13%	13%	59%	7%
Totaux	100%	100%	100%	100%

Prise en compte de situations de déficiences diversifiées (notamment troubles du comportement et de la communication ou autisme), adapté à la situation d'IME, sous réserve d'une orientation MDPH.

	Principale	Associée
Déficiência intellectuelle	41%	50%
Autisme	11%	0%
Troubles du psychisme	24%	16%
Troubles du langage et des apprentissages	2%	8%
Déficiência motrice	0%	8%
Déficiences métaboliques	0%	2%
Troubles des conduites et du comportement	22%	17%

Au niveau cognitif :

- les jeunes accueillis présentent une lenteur, un retard, un ralentissement ou un arrêt prématuré du développement intellectuel ;
- leurs compétences se développent à des vitesses différentes ;
- le traitement de l'information et leurs capacités attentionnelles sont fragiles ;
- leur mémoire de travail s'avère faible avec une grande sensibilité à l'environnement ;
- leur manque de flexibilité mentale diminue les stratégies cognitives.

Au niveau socio-affectif :

- on constate un manque d'investissement des domaines cognitifs et culturels avec certaines difficultés à imaginer qu'un apprentissage peut être source d'enrichissement ;
- l'estime de soi est généralement faible et fragilisée par les échecs d'apprentissage, de l'autonomie et les échecs relationnels ;
- ils éprouvent des difficultés à décrypter le monde qui les entoure. Ils ont du mal à décoder les émotions ou les états psychologiques des personnes qui s'adressent à eux : leur comportement est alors en inadéquation avec celui qui est attendu par un entourage social ordinaire ;
- ils sont parfois confrontés à une incompréhension et une incertitude sur le déroulement des événements et les réactions des personnes de leur environnement, ce qui peut entraîner des angoisses, et le sentiment d'être dépassé ; les jeunes peuvent avoir tendance à se renfermer ou à se comporter de façon inadaptee en s'opposant.

Les motifs et le contexte de l'accueil et de l'accompagnement à l'IME

Depuis de nombreuses années, l'IME ne reçoit plus de jeunes de moins de 10 ans. Les jeunes, bénéficiant d'une orientation IME notifiée par la MDPH, sont orientés par l'école ou par le service assurant déjà leur accompagnement médico-social (SESSAD, CMPP, etc.)

Ils sont accueillis à l'IME de Soubeyran, pour la plupart :

- soit en fin ou à l'issue de leur parcours en école primaire (ULIS-école le plus souvent) ;
- soit en fin de collège (ULIS-collège le plus souvent).

Les difficultés rencontrées dans leur parcours scolaire et la crainte d'une scolarisation ordinaire insuffisamment adaptée par la suite, motivent les familles à opter pour un accueil et une scolarisation en IME. Parfois, les jeunes sont admis à l'IME après une tentative de poursuite de scolarisation en établissement ordinaire (ULIS-collège, ULIS-lycée, MFR...) qui s'avère finalement non concluante.

Certains jeunes sont accueillis en internat pour des raisons géographiques, faute d'établissement proche de leur domicile répondant à leurs besoins. L'IME de Soubeyran veille alors à la prise en compte de la difficulté liée à la représentation de l'internat, pour des plus jeunes, notamment.

Les admissions sont tributaires des places disponibles et des

possibilités d'accueil au sein des groupes éducatifs, des classes et des ateliers préprofessionnels afin de préserver notamment l'équilibre des âges d'accueil et l'ancienneté sur la liste d'attente.

Dès la première rencontre, l'IME de Soubeyran veille au recueil des informations nécessaires à la compréhension des attentes et besoins du jeune et de ses parents.

Les relations avec l'entourage

Outre le respect des droits et obligations liés à l'autorité parentale, les parents sont considérés par les professionnels dans leurs besoins de conseils et d'accompagnement, mais aussi reconnus comme ceux qui connaissent au plus près et au quotidien la situation de l'enfant. Être entendus à leur place de parents suppose qu'ils soient assurés que l'action est menée conjointement, au regard de leur projet éducatif et dans le respect de leurs décisions. Ils doivent ainsi être écoutés dans leur situation singulière de parents d'enfants en situation de handicap, avec leurs compétences mais aussi avec leurs éventuelles craintes et difficultés. Leur participation constitue donc une condition indispensable au bon déroulement de l'accompagnement.

Il s'agit d'abord pour les professionnels de s'associer au projet éducatif des parents et afin de construire avec eux le projet personnalisé d'accompagnement¹ de leur enfant.

1. Inspiré de l'ouvrage de DUBREUIL B. : « *Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée* », Paris : Dunod, 2006.

L'enjeu est également de les soutenir dans un rôle actif auprès de leur enfant qui favorise son évolution et son autonomie. Par ailleurs, chaque famille est un ensemble complexe et développe des modes d'interactions qui lui sont propres. Il s'agit d'appréhender les situations familiales et les relations intra-familiales dans leur diversité et leur éventuelle complexité². L'IME de Soubeyran veille tout particulièrement à reconnaître aux familles des compétences substantielles dans la co-construction du parcours des jeunes qu'il accompagne.

Il s'agit dès lors de considérer d'emblée les parents comme acteurs de l'accompagnement :

- dès les premiers contacts et notamment au cours de la rencontre de « première visite » de l'IME ;
- lors de l'admission et de la période de construction du premier projet personnalisé ;
- tout au long de l'accompagnement par l'IME ;
- après la sortie du jeune de l'IME.

Les échanges se font par tout moyen de communication et par des rencontres, chaque fois que nécessaire, tant à l'IME qu'à domicile.

De nouvelles modalités de lien avec les familles peuvent être mises en œuvre tout au long de l'accompagnement selon les propositions du groupe de travail « coopération avec les familles »³ et notamment :

- soutenir et informer les familles en amont et après l'inscription de l'enfant sur la liste d'attente de l'IME ;
- individualiser les modalités d'arrivée à l'IME en fonction des besoins du jeune ;
- accessibiliser les documents prévus dans la loi 2002-2 ;
- créer un espace d'échanges et de partage entre parents et proposition de rencontres dédiées à la convivialité ;
- structurer et adapter le service de suite : suivi, intervenants, modalités et outils.
- ouvrir la commission d'action sociale aux familles selon des modalités définies par la gouvernance de la F.O.L. Ardèche).

2. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), ANESM, juin 2011.

3. Cf Annexe groupe de travail n°5 : « Coopération avec les familles »

LES MODALITÉS D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT (ÉLABORATION ET SUIVI DES PPA) ET DE SORTIE

En cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS concernant le recueil des attentes et l'élaboration du projet personnalisé de la personne accueillie, les professionnels de l'IME cherchent à établir un lien de confiance et de coopération avec le jeune et ses parents selon les étapes suivantes.

La première visite

Dès les premiers contacts, que l'enfant bénéficie déjà ou non d'une notification d'orientation en IME, une écoute et un recueil des demandes des parents sont amorcés. Une rencontre de première visite est proposée aux familles qui en font la demande avec le directeur, le chef de service, la psychologue pour :

- un premier exposé du parcours, des besoins et des attentes du jeune et de ses parents ;
- une présentation de l'IME de Soubeyran ;
- une visite de l'établissement.

La rencontre de pré-admission

Le jeune et ses parents sont invités à rencontrer le chef de service et un éducateur du groupe éducatif sur lequel le jeune sera accueilli pour :

- faire le point sur la situation du jeune (évolutions depuis la première visite)
- préciser les modalités concrètes d'accueil (groupe éducatif, classe, atelier, suivi thérapeutique, transports...) et signer le contrat d'accompagnement.
- rencontrer les professionnels qui accompagneront le jeune ;
- visiter les lieux d'accueil qu'il fréquentera (groupe, classe, atelier, étage thérapeutique...).

L'admission et la période de précision des besoins

À l'arrivée du jeune à l'IME :

- accueil sur son groupe éduca-

tif, en atelier et en classe ;

- mise en œuvre des bilans thérapeutiques d'entrée ;
- échanges et rencontres réguliers avec les parents dès les premières semaines de l'accueil
- première visite à domicile par l'AS et l'éducateur de groupe ;
- point médical en lien avec la famille.

L'élaboration du projet personnalisé d'accompagnements (PPA)

Après trois à quatre mois de présence effective du jeune à l'IME :

► en amont de ce temps d'élaboration, chaque professionnel intervenant auprès du jeune rédige une contribution, avec recueil systématique de l'évolution des besoins et attentes du jeune et de ses parents.

► réunion de l'équipe pluridisciplinaire pour :

- une synthèse de l'accompagnement proposé jusque là,
- une analyse de la situation de handicap et des besoins recensés,
- une proposition d'axes d'intervention
- la composition de l'équipe projet (deux ou trois professionnels qui assureront le suivi du projet).

► rencontre avec le jeune et ses parents, en équipe restreinte, pour :

- un échange quant aux propositions de l'équipe au regard du

projet du jeune et de ses parents ;

- l'élaboration et la rédaction du PPA.

La réunion de synthèse et la rencontre concernant le projet du jeune sont renouvelées ensuite annuellement pour une évaluation et pour l'évolution ou l'ajustement du PPA.

Le suivi du PPA

Le suivi du PPA est assuré par l'équipe projet en lien avec le jeune et ses parents :

- mise en œuvre du PPA dans les différents secteurs : pédagogiques, éducatif, préprofessionnel, thérapeutique ;
- travail en équipe projet : points réguliers en équipe, avec le jeune et/ou ses parents ;
- points projets trimestriels en équipe pluridisciplinaire ;
- liens réguliers avec les parents tout au long de l'accompagnement pour entretenir un lien de confiance et de coopération.

À la sortie de l'IME :

La sortie de la personne accueillie de l'IME enclenche l'intervention du service de suite pour un suivi assuré par l'assistante de service social, secondée par les différents professionnels selon les besoins du jeune, pour au moins trois années : disponibilité, appels réguliers, relais vers des partenaires selon les besoins des jeunes, etc.





PARTIE 4 : PRINCIPES D'INTERVENTION ET PRESTATIONS OFFERTES PAR L'ÉTABLISSEMENT

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Nous ne pouvons présenter les principes d'intervention sans aborder la question de l'éthique professionnelle. En effet, l'action médico-sociale prend tout son sens lorsque les valeurs humaines sont une référence. Il s'agit d'avoir le souci de l'autre, dans le respect de son histoire, de sa culture, de sa personne, et de son contexte familial.

Parce que chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accompagné, doit être considéré dans son individualité et dans sa globalité, l'équipe pluridisciplinaire s'efforce d'interroger régulièrement sa pratique professionnelle. La *Charte de la Bientraitance* (disponible en annexe 2), rédigée à l'IME de Soubeyran invite les professionnels à conserver une attitude qui laisse la place au doute, à l'incertitude et à la remise en question de ses modalités d'action.

Les principes d'intervention des professionnels de l'IME font particulièrement référence :

- aux valeurs exprimées dans le projet de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche : la laïcité, la liberté de conscience et d'expression. La F.O.L. Ardèche est aussi soucieuse de l'égalité des droits de chaque

citoyen. Elle participe à la lutte contre les discriminations, les exclusions. Elle veille particulièrement à la prise en compte de la parentalité ;

- à la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie*¹, notamment concernant le principe de non-discrimination, le droit à un accompagnement adapté, le droit à l'autonomie, le principe du libre choix et le respect de l'intimité ;

- aux lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005 rénovant l'action sociale qui visent à promouvoir l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;

- au *Projet Régional de Santé pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé*², en particulier par l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social.

En appui de ces principes et ces valeurs, notre intervention tend à accompagner les jeunes vers une autonomie et un épanouissement social et professionnel. Le fonctionnement de l'établissement implique de gérer des contradictions inhérentes dans une réflexion éthique, visant à donner du sens à l'accompagnement proposé aux jeunes et les outiller pour leur vie future.

Protection / émancipation : les jeunes accueillis ont besoin de protection mais aussi de développer leur autonomie. Construire progressivement leur place dans la société nécessite le respect d'un rythme propre, mais aussi de développer de nouveaux moyens, outils et modes d'accompagnement permettant de satisfaire leurs besoins conjoints de protection et d'émancipation.

Personnalisation de l'accompagnement / règles de vie commune : l'accompagnement du jeune est individualisé selon ses besoins, ses difficultés et ses capacités, dans le contexte d'un accueil collectif avec un cadre et des règles collectives à respecter par tous.

Participation du jeune et de sa famille dans le projet / contraintes institutionnelles : la coopération du jeune et de sa famille est primordiale dans l'élaboration de son projet d'accompagnement et l'établissement prend en compte autant que faire se peut les souhaits du jeune et de ses parents, avec les limites réglementaires, parfois contraignantes, des accueils collectifs et des conditions d'encadrement à respecter.

1. Disponible ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/guides/article/charte-des-droits-et-des-libertes-de-la-personne-accueillie-en-etablissement>

2. Disponible ici : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/e-prs-auvergne-rhone-alpes-2018-2028>

LES PRESTATIONS

Les jeunes sont accueillis à l'IME du lundi à partir de 12h au vendredi à 13h30. Les temps de classe ou d'atelier s'effectuent les : lundi après-midi, mardi toute la journée, mercredi matin, jeudi toute la journée et vendredi matin.

Accompagnement pédagogique de l'unité d'enseignement (UE)

L'UE de l'IME de Soubeyran se veut la plus inclusive possible, notamment en favorisant et en mettant en place des collaborations de proximité et des collaborations entre les acteurs scolaires et médico-sociaux. Chaque fois que possible, les activités proposées se réfèrent à l'école ordinaire et y prennent place. Il s'agit bien de concevoir et de réaliser un projet de formation dont la finalité est la plus grande autonomie dans la vie adulte et une participation à la société pour chacun des jeunes de passage à l'IME.

La première responsabilité des enseignants de l'IME est de dessiner, de mettre en place et d'accompagner le parcours scolaire de chaque élève ; l'enseignement dispensé constitue un élément de ce parcours.

Organisation

Par convention, l'Éducation nationale met à la disposition de la F.O.L. Ardèche cinq postes d'enseignants (cinq ETP), la plupart sont spécialisés. L'UE est une constituante de l'équipe pédagogique de l'IME. La dotation horaire d'enseignants est également définie dans cette même convention. Le présent projet pédagogique de l'unité d'enseignement 2019-2023, mis en place par les enseignants, est validé par le Directeur, l'association gestionnaire et transmis aux autorités académiques.

L'UE est constituée de cinq classes dont deux sont externalisées :

Classe 1 : classe d'accueil ; un.e professeur.e des écoles (PE)

Classe 2 : dispositif de classe externalisée au collège du Vivarais (Lamastre) ; un.e PE, un.e Accompagnant.e Éducatif et Social (AES) et intervention régulière d'un.e moniteur.trice d'atelier.

Classe 3 « château » basée au sein de l'IME : un.e PE.

Classe 3 « lycée » : dispositif de classe externalisée au lycée professionnel Marius Bouvier (Tournon s/ Rhône) : un.e PE et un.e AES.

Classe 4, classe des jeunes majeurs : un.e PE

Classe 5 : classe de l'Antenne (Guilhaud-Granges) : un.e PE.

Selon les besoins, un renfort éducatif peut être mobilisé sur le temps scolaire.

Un Projet Personnalisé de Scolarité (PPS) est élaboré pour chaque jeune. Il vient en complément du PPA et en décline les modalités scolaires. Deux bilans annuels contenant des évaluations pédagogiques sont transmis aux familles.

Passages

Outre les synthèses et les « *points jeunes* » pluridisciplinaires organisés pour chaque jeune tout au long de l'année,

une réunion dite de passage a lieu en fin de chaque année scolaire pour constituer au mieux les futures classes. À cette réunion d'harmonisation participent également des professionnels d'autres secteurs (éducatif, thérapeutique, technique). Ponctuellement, et en fonction des PPA, des passages peuvent avoir lieu en cours d'année scolaire.

Le temps scolaire

Les soixante-et-un jeunes accueillis à l'IME de Soubeyran bénéficient d'un temps scolaire dont la durée peut varier selon le PPA du jeune, et est précisée dans Projet Personnel de Scolarité (PPS). Il peut être organisé au sein de l'UE ou externalisé (Cf. dispositifs externalisés, classe collège page 28 et lycée page 30).

Pour certains jeunes, et en fonction des PPA, des temps éducatifs ou thérapeutiques, sont mis en place sur le temps scolaire. Après seize ans, les jeunes conservent un temps de classe. Celui-ci est défini dans le PPA et peut varier au cours de l'année.

Ces jeunes de l'IME alternent le scolaire avec un temps professionnel en Section d'Initiation et de Premières Formations Professionnelles (SIPFP), selon l'organisation de leur emploi du temps.

La classe 1

Objectifs	Axes de travail
1. Se familiariser, comprendre et intégrer le fonctionnement de l'IME.	Assimiler un fonctionnement où les journées sont jalonnées par différentes séquences : - la classe ; - le petit atelier ; - les séances éducatives ; - les séances thérapeutiques.
2. Mettre en œuvre les PPS des élèves.	- Prendre goût aux apprentissages ; - aiguïser sa curiosité sur l'ensemble des domaines abordés à l'école ; - consolider et élargir son panel de compétences.
3. Mener une première approche du fonctionnement et des pratiques d'un atelier pré professionnel.	Les jeunes développent des compétences les préparant à entrer dans les ateliers pré professionnels en : - intégrant des règles de vie (politesse, emplois du temps, respect, hygiène, vie en collectivité) ; - apprenant à être autonome ; - s'engageant dans une tâche individuelle et collective (penser, réaliser, finir).
4. Offrir à chaque jeune, la possibilité de pratiquer un sport dans un environnement adapté à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.	Pratiquer l'équitation dans un centre équestre avec un moniteur d'équitation spécialisé dans le sport adapté.
5. Se familiariser et comprendre le monde qui nous entoure	Participer aux sorties et projets de la classe

La classe 2 : classe externalisée au collège du Vivarais à Lamastre

La classe 2 accueille quatorze jeunes âgés de douze à seize ans répartis en deux groupes d'âge. Ils fréquentent le collège selon une organisation qui tient compte de leurs besoins. Ils partagent leur temps entre la classe, l'atelier et les séances éducatives ou thérapeutiques qui se déroulent au collège ou au château selon un rythme identique chaque semaine.

Le dispositif de l'externalisation s'articule autour d'une pédagogie partagée entre l'enseignant et le moniteur d'atelier, à laquelle participent différents partenaires (professeurs et personnel encadrant du collège et professionnel de l'IME). Un projet commun est défini chaque année, par l'enseignant pour les apports théoriques et par le moniteur d'atelier pour les contributions plus techniques. Cette organisation demande du temps de coordination qui s'effectue les lundis matin et vendredis après-midi.

Objectifs	Axes de travail
1 - Acquérir des compétences du socle commun de cycle 1, 2 ou 3 selon le niveau des élèves	- Un travail individuel ou en petit groupe avec des outils adaptés aux besoins particuliers des élèves ; - la passation du CFG pour un groupe d'élèves
2 - Donner du sens aux apprentissages scolaires en les reliant aux pratiques de l'atelier	- Des activités pédagogiques théoriques en lien avec la pratique de l'atelier (tracés géométriques en classe et construction en atelier, apprentissage du vocabulaire spécifique des outils de l'atelier, découverte du monde sur le vivant en lien avec le travail sur la serre, le poulailler...) ; - des projets communs classe/atelier (street-art, serre horticole).
3 - Acquérir de nouvelles compétences sociales et civiques	- Participer aux projets avec les autres classes (voyages à l'étranger, projet éco citoyen, carnaval, journée de la laïcité, sensibilisation aux risques d'internet, planning familial...) ; - travailler en lien avec l'infirmière du collège (partenariat pour le travail sur l'hygiène alimentaire, les conduites à risques) ; - en inclusion dans d'autres cours (italien, espagnol, musique, EPS, arts plastiques...) ; - participer aux clubs de la pause méridienne (chorale, dessin, jeux de société, ping-pong, bricolage).
4. Favoriser l'autonomie tout en respectant les règles d'un nouveau lieu	- En réalisant les courses pour l'IME ou le collège au marché de Lamastre ; - en respectant le règlement d'un autre établissement que l'IME ; - en respectant des adultes autres que ceux de la structure (IME) ; - en passant l'ASSR1 et l'ASSR2.

La classe 3 au château de Soubeyran

Les jeunes partagent leur temps entre la classe et l'atelier. La classe s'effectue le lundi de 13h30 à 16h, le mercredi de 9h à 12h, et le vendredi de 9h à 12h.

Les mardis et jeudis, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les jeunes de la classe sont en atelier.

Objectifs	Axes de travail
1 - Consolider les compétences scolaires de base	- Numération ; - lecture, compréhension ; - écriture.
2 - Améliorer les habiletés sociales à travers des projets	- Savoir adapter son comportement et sa communication lors d'échanges (Acheter du pain, aller à la poste, écrire un mail, signaler les absences etc.) ; - constituer un groupe de travail bienveillant et lutter contre le harcèlement.
3 - Développer l'ouverture culturelle	Exemples : - séance au cinéma ; - visite de monuments historiques ; - lecture littéraire ; - éducations aux arts (musiques, arts visuels...).
4 - Se préparer à être autonome dans la vie courante	- Maîtrise de la monnaie ; - lire l'heure ; - lire des écrits fonctionnels et y répondre si besoin.

La classe 3 au Lycée professionnel Marius Bouvier à Tournon sur Rhône

La classe 3 du lycée fonctionne en alternance : deux journées en classe au Lycée professionnel Marius Bouvier (Tournon-sur-Rhône) et trois journées en atelier au Château de Soubeyran. Sept jeunes sont actuellement scolarisés dans cette classe. Le temps scolaire est de 11h par semaine. Les jeunes de la classe sont au lycée Marius Bouvier le mardi de 9h à 16h et le jeudi de 9h à 16h avec une pause déjeuner prise au self de 12h à 12h30. Ils sont en atelier à l'IME le lundi de 13h30 à 16h30, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h.

Les principaux objectifs visent à intégrer le jeune au sein d'un établissement ordinaire afin qu'il apprennent à se socialiser et à participer à la vie du lycée (inclusions, UNSS, self, CDI, Projet inter-établissement...) tout en respectant le règlement du lycée.

Objectifs	Axes de travail
1 - Développer l'autonomie et la prise d'initiative de l'élève afin qu'il devienne acteur de sa vie sociale et professionnelle	- Permettre aux jeunes qui le souhaitent des inclusions dans certains cours du lycée (EPS, Histoire-Géographie, Sécurité, mini-stage en électricité...) en encourageant le jeune à aller de lui-même vers l'enseignant du lycée ; - permettre aux jeunes de s'inscrire à l'UNSS et de participer à des sorties sportives avec d'autres élèves du lycée. - favoriser l'autonomie sur le temps périscolaires (self...) ; - permettre aux jeunes d'accéder au CDI et de faire des recherches autonomes ; - participer à des projets inter-établissements impliquant des élèves du lycée Marius Bouvier (littérature, musique, théâtre, cinéma, arts visuels...) ; - réaliser des projets de groupe visant à développer l'initiative et le travail d'équipe ; - organiser des visites d'ESAT et d'entreprises.
2 - Consolider les apprentissages fondamentaux, pour leur mise en œuvre concrète dans la vie quotidienne.	- Travail individuel : enseignement différencié adapté aux besoins de chacun et basé sur les besoins de la vie quotidienne (lecture, compréhension, écriture, monnaie, longueurs, etc.) ; - favoriser le travail en autonomie et l'entraide.
3 - Former le futur citoyen en développant ses compétences sociales, civiques et en poursuivant l'ouverture culturelle	- Comprendre l'actualité ; - favoriser le travail d'équipe : présenter des exposés, communiquer, donner son avis, argumenter, participer à des débats... ; - réaliser des projets de groupe visant à développer l'initiative et le travail d'équipe.

La classe 4, sur le site du château de Soubeyran

La classe 4 fonctionne en alternance avec une semaine d'atelier et une semaine de classe. Le temps scolaire est en moyenne de 10h30 par semaine (21h une semaine sur deux). Les horaires sont les suivants : le lundi de 13h30 à 16h30, le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

La classe 4 accueille des jeunes « sortant de l'IME », âgés de seize à vingt ans (et ceux bénéficiant de l'amendement Creton). Les principaux objectifs visent à préparer le jeune à quitter l'IME, et donc à favoriser et consolider ses apprentissages scolaires en lien avec la vie à l'extérieur de l'IME.

Objectifs	Axes de travail
1 - Développer l'autonomie et la prise d'initiative de l'élève afin qu'il devienne acteur de sa vie sociale et professionnelle	- Appui sur le programme de P.S.E (cf programme SEGPA et CAP¹) et le partenariat avec le Planning Familial. - mise en place de projets d'autonomie : découverte du monde professionnel en milieu ouvert ou adapté, du système de santé, autonomie dans les achats, la gestion des transports, les déplacements en ville, devenir usager des lieux de droit commun... ; - les projets d'autonomie sont menés en partenariat avec le secteur éducatif ; - projet de création et gestion d'une mini-entreprise (Entreprendre Pour Apprendre).
2 - Consolider des apprentissages fondamentaux, pour leur mise en œuvre concrète dans la vie quotidienne.	- Travail individuel : enseignement différencié adapté aux besoins de chacun ; - utilisation dans la vie quotidienne d'outils élaborés en classe en fonction des difficultés de l'élève.
3 - Former le futur citoyen en développant ses compétences sociales, civiques et en poursuivant l'ouverture culturelle	- Comprendre l'actualité ; - favoriser le travail d'équipe : communiquer, donner son avis, argumenter... ; - préparer aux actes sociaux du quotidien : mener une conversation téléphonique, effectuer des achats, formuler une demande, gérer un conflit... (travail en partenariat avec le secteur éducatif) ; - projets divers (littérature, musique, théâtre, cinéma, arts visuels...).

1. Lien pour le programme SEGPA : <https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>
et pour le programme CAP : <https://www.education.gouv.fr/pid24450/n-38-du-21-octobre-2010.html>

La classe 5 de l'antenne située à Guilhaud-Granges

La classe 5 accueille quatorze jeunes âgés de seize à vingt ans (ou bénéficiant de l'Amendement croton). Ils sont accueillis une semaine sur deux dans la classe. (Deux groupes de sept).

Les horaires les suivants : le lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h, le mardi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h, le mercredi de 8h45 à 11h30, et le vendredi de 8h45 à 11h.

Un point est fait tous les matins (8h30) et tous les soirs ou fin de matinée avec les éducateurs présents sur le groupe (de 16h à 16h30 et de 11h30 à 12h les mercredis).

Objectifs	Axes de travail
1 - Proposer des enseignements différenciés et adaptés aux besoins de chacun	- Travail individuel et collectif en classe avec des outils et supports variés et adaptés à chacun ; - préparation du CFG ; - préparation au niveau CAP dans certains domaines de compétences (mathématiques et français) en fonction des projets des jeunes.
2 - Proposer des situations d'apprentissages ciblées en lien avec leur avenir professionnel, social, et culturel	- Travail en partenariat avec différents prestataires extérieurs (scolaires, culturels, communaux, santé...) - o SEGPA de Saint-Péray, - o Médiathèques Guilhaud-Granges et Saint-Péray, - o Mairie de Guilhaud-Granges (section Sport...), - o Ecole de musique de Guilhaud-Granges, - o EHPAD de Guilhaud-Granges, - o Comédie de Valence. - visite d'entreprises en milieu ordinaires ou adaptés.
3 - Construire des compétences sociales et civiques tout en favorisant l'autonomie et la prise d'initiative	- Projet repas ; - repérage en agglomération (plan de la ville, ...) ; - transports en commun ; - repérage dans les magasins ; - sorties sur l'extérieur de façon autonome pour les jeunes majeurs ou pour les jeunes dont les parents ont signé une autorisation de sortie ; - visites de lieux de droits communs (MDPH, Police, Poste, hôpitaux, CMS, planning familial, CPAM, CAF, ...) ; - passage de l'ASSR1 et 2 au collège de Guilhaud-Granges ; - préparation au Code de la route ; - travail en partenariat avec les éducateurs de l'antenne (projet éducatif individuel sur des temps scolaires).

Accompagnement thérapeutique

Les professionnels

L'équipe thérapeutique est composée de différents professionnels : médecin psychiatre, médecin généraliste, psychologue, infirmier.e, orthophoniste, psychomotricien.ne et ergothérapeute.

Les fonctions de chaque thérapeute

Le.a psychiatre

Il intervient plus particulièrement dans :

- la rédaction des certificats médico-administratifs ;
- l'articulation médicale avec la MDPH pour les projets de sortie ;
- le suivi de personnes accueillies et la prescription médicale après concertation avec les parents du jeune concerné.

Le.a psychologue

La fonction du psychologue s'exerce selon trois axes.

En direction des jeunes :

Selon la problématique posée, proposition d'un cadre de prise en charge en entretiens individuels pouvant s'inscrire régulièrement sur le long terme ou de manière ponctuelle. Le jeune s'exprime dans un cadre flexible, qui s'adapte à ses besoins et lui assure la confidentialité.

Un bilan psychologique et psychométrique est réalisé pour chaque jeune lors des renouvellements des notifications d'orientation de la MDPH.

Des groupes thérapeutiques sont proposés ; l'un est co-animé avec un.e éducateur.trice et l'autre avec le.a psychomotricien.ne. Ces groupes offrent aux jeunes un espace de réflexion, d'expression et d'élaboration.

Ils permettent d'aborder des thèmes tels que les relations et les interactions sociales, ou encore l'écoute et l'empathie. Ils utilisent des supports de médiations (jeux, photo langage, vidéo, peintures, etc.) et des moments de détente et de relaxation.

Des interventions d'information et de prévention co-animées avec l'infirmière sont réalisées dans les classes et les groupes éducatifs. Elles ciblent des thèmes essentiels à l'accompagnement et au bien-être des jeunes dans l'institution. Par exemple : qu'est-ce que le handicap ? Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?...

En direction des familles

Lors des différentes rencontres, l'écoute des familles apporte l'étayage souhaité ou nécessaire tout au long du parcours de l'enfant dans l'établissement. Les rencontres peuvent avoir lieu à domicile ou au sein de l'IME en fonction des besoins et des possibilités.

Un travail d'accompagnement et de guidance peut également être proposé à des moments plus délicats de la vie familiale lorsque certains événements, certaines périodes de la vie, réactivent la problématique du devenir de leur enfant.

Sur le plan institutionnel

Le.a psychologue participe au premier entretien d'un enfant et de sa famille en vue d'une admission.

Il ou elle est également présent.e à la réunion de synthèse annuelle de chaque enfant, pour apporter un éclairage et donner sens à certaines problématiques de comportement.

Il ou elle constitue les dossiers de demande de prolongation de séjour, aide le jeune dans l'élaboration de son projet de vie, en lien avec la famille et les autres services.

Il ou elle participe à certaines réunions éducatives afin d'apporter son soutien et son éclairage aux équipes qui accompagnent les jeunes au quotidien.

L'orthophoniste

L'orthophoniste réalise les examens spécifiques permettant d'explorer les capacités communicatives et langagières et d'évaluer les besoins. Un bilan d'entrée systématique est effectué ainsi que des bilans de suivi réguliers.

Une prise en charge individualisée est mise en place pour les jeunes présentant des troubles spécifiques dans les domaines de la communication, du langage oral et écrit, des troubles associés à la compréhension et à l'expression.

Ce travail vise le développement optimal des capacités langagières et des moyens verbaux de la personne accompagnée afin de lui donner accès à la communication et aux apprentissages dans le souci constant d'une approche pragmatique.

Une méthode de communication augmentée (Makaton) peut être mise en place pour des jeunes sans accès à la parole ou en grande difficulté d'expression orale afin de leur donner un outil de communication.

Le.a psychomotricien.ne

L'accompagnement en psychomotricité tend, par un échange relationnel, dans des situations ludiques, créatrices, d'expression et de relaxation, à amener le jeune vers un épanouissement de son aisance, sa conscience et son investissement corporels, dans l'espace, le temps et la relation à l'autre. Il est adapté à chacun et individualisé.

En appui d'un examen psychomoteur spécifique, le.a psychomotricien.ne propose un soin à médiation corporelle aux jeunes qui en ont besoin.

Celui-ci s'articule autour d'items psychomoteurs tels que l'équilibre, la régulation tonique, les coordinations, dissociations générales et fines, le schéma corporel, la latéralité, l'organisation dans le temps et l'espace. Il tient compte également des capacités attentionnelles du jeune, d'une éventuelle agitation, impulsivité ou inhibition psychomotrice.

Le bilan psychomoteur réalisé systématiquement au début de l'accompagnement peut être réactualisé périodiquement afin d'évaluer la progression des acquis.

L'ergothérapeute

Il ou elle est présent.e à l'IME un jour par semaine pour réaliser des bilans et si nécessaire des suivis en ergothérapie, en séance hebdomadaire, toutes les deux semaines, en groupe ou en individuel.

Les indications sont multiples :

- difficultés gestuelles : trouble de la coordination, trouble praxique, trouble graphique, difficulté dans les actes de la vie quotidienne (toilette, repas, habillage), difficulté en motricité fine/globale ;

- difficultés visuo-spatiales, visuo-constructives (difficulté à se repérer sur une feuille, à bien percevoir l'information visuelle, à bien se repérer dans l'espace...) ;

- troubles des fonctions exécutives (planification, inhibition, flexibilité mentale, attention) ;

- douleurs liées à la posture (manutention)...

L'infirmier.e

Il ou elle intervient au moment de l'accueil du jeune en privilégiant son écoute et celle de sa famille (parents ou structure d'accueil) au cours d'un entretien, afin d'établir pour la suite, des contacts aussi faciles que possible.

Il ou elle analyse les besoins et met en place les protocoles pour y répondre, organise, évalue et réalise les soins infirmiers nécessaires, dans le respect des droits du jeune.

Il ou elle propose des interventions en prévention et éducation à la santé, en lien avec les autres professionnels de l'IME et les partenaires extérieurs, afin de donner aux jeunes la meilleure autonomie possible.

Il ou elle accompagne les jeunes à l'extérieur pour certains soins ou rééducations ne pouvant être réalisés à l'IME (si la famille ou la structure d'accueil n'a pas la possibilité de le faire).

Il ou elle tient à jour les dossiers médicaux et le stock de pharmacie, prépare et suit les traitements prescrits.

Il ou elle suit le parcours de santé du jeune, grâce à la visite médicale organisée une fois par an avec le médecin référent de l'IME et aux divers rendez-vous médicaux du jeune, accompagné ou

non de l'infirmier.e, mais toujours en lien avec la famille.

Il ou elle entretient le lien entre la famille, l'ensemble de l'équipe et les partenaires extérieurs sur les questions relatives aux besoins de santé du jeune.

L'articulation entre les thérapeutes

Des rencontres de l'équipe thérapeutique ont lieu de façon bimestrielle afin d'échanger les informations concernant les enfants ou leur famille et de traiter les problématiques liées aux prises en charge thérapeutiques. Ces rencontres permettent également de discuter sur les problématiques éthiques liées à l'exercice des professionnels soignants.

L'articulation avec les autres professionnels

Une réunion de cadres à laquelle participent le.a psychologue est organisée chaque semaine.

L'équipe thérapeutique est également représentée et impliquée dans le groupe de pilotage.

Chaque membre de l'équipe participe aux synthèses d'entrée et aux synthèses annuelles des jeunes pris en charge.

À cette occasion, les thérapeutes concernés rédigent un bilan préparatoire qui contribuera à l'élaboration du projet personnalisé en fin de réunion.

Ils peuvent aussi être impliqués dans les équipes de préparation du projet individualisé qui se constituent en fin de synthèse quand les axes de travail sont fixés.

Accompagnement par l'assistant.e de service social

Dans le respect de la déontologie, et du secret professionnel, l'assistant.e de service social intervient à l'IME selon 3 axes principaux.

L'accompagnement social du jeune et de sa famille durant l'ensemble de son parcours à l'IME

Cela se traduit par des rencontres du jeune et/ou de sa famille, et notamment dès les premières semaines d'accueil par une VAD avec un éducateur du groupe sur lequel le jeune est accueilli, dont l'objectif est d'évaluer leurs besoins, afin de les informer et de les orienter sur les dispositifs et droits auxquels ils peuvent prétendre. L'assistant.e de service social intervient dans les démarches administratives qui jalonnent le parcours du jeune : instruction des dossiers MDPH, dossiers de candidature aux ESMS, dossier CAF, etc.

La participation et la mise en œuvre du projet social et pré-professionnel des jeunes

Il ou elle suit le projet individuel de chaque jeune en participant aux synthèses, et en proposant des entretiens aux jeunes et à leur famille. Ces rencontres à l'IME ou lors de visites à domicile, visent à préparer et concrétiser le projet des jeunes. Il ou elle assure le suivi des stages en milieu protégé, et les liens avec les partenaires (ESAT, EA, SAVS, foyer d'hébergement, CMS, ASE...). Il ou elle participe aux projets pluridisciplinaires au sein de l'IME favorisant l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes : visites collectives d'ESAT, participation aux salons des mé-

tiers, encadrement et création d'une mini-entreprise (avec les classes et les ateliers), interventions dans le cadre des projets d'autonomie de la classe 4, etc.

Intervention dans le cadre du service de suite de l'IME

L'assistant.e de service social, accompagne pendant au moins trois ans après sa sortie, le jeune et/ou sa famille en fonction de leur besoin. Dans ce cadre elle peut intervenir dans les démarches administratives, les mettre en relation avec les partenaires selon leurs besoins, garder un lien téléphonique,

Il ou elle participe aux comités techniques de *Trajectoires 07* pour présenter et suivre le parcours de jeunes qui souhaitent s'orienter vers le milieu ordinaire de travail.

Accompagnement pré-professionnel

Le projet des ateliers poursuit trois principaux objectifs :

- l'épanouissement des jeunes ;
- l'accompagnement individualisé ;
- l'inclusion.

Ces objectifs se déclinent selon quatre grands axes de travail.

Le développement personnel des jeunes

Pour que le jeune usager de l'IME ne soit pas cloisonné dans des activités trop restreintes et prédéfinies, il est impératif qu'il puisse découvrir l'ensemble des supports proposés quel que soit son âge et sa prise en charge individuelle. Pour cela, les ateliers sont utilisables par l'ensemble des professionnels, et des projets interdisciplinaires sont construits.

La découverte professionnelle (jeunes de quatorze à seize ans environ)

La formation préprofessionnelle est, aujourd'hui, basée sur quatre secteurs d'activité : le pré atelier au collège, l'alimentation et le service, la multi-activité, les espaces verts et l'horticulture.

Pour élargir l'offre de la découverte des métiers, d'autres secteurs d'activité seront développés : le magasinage, les métiers d'art et la menuiserie et blanchisserie. Lors de leurs premières années en ateliers, les jeunes usagers sont amenés à effectuer des modules de formation dans chacune de ces activités afin de leur permettre de faire des choix d'orientation professionnelle.

La formation préprofessionnelle (environ seize ans et plus)

Après avoir acquis une première expérience en ateliers, les jeunes sont invités à valider leurs compétences sur la base de référentiels construits par les éducateurs techniques.

Ces compétences sont en lien avec les préformations dispensées, mais peuvent aussi concerner des thèmes plus généraux comme les conduites sociales.

Dans chacun des ateliers, des fiches de suivi sont renseignées afin de connaître en permanence la position du jeune dans son parcours, les compétences acquises et celles qu'il doit encore travailler. Dans la mesure du possible, des groupes d'ateliers sont constitués en fonction du niveau de compétences des jeunes afin d'éviter trop d'hétérogénéité et ainsi faire progresser chacun à son rythme.

Le placement et le suivi des stages

Le départ en stage est l'aboutissement d'un projet pédagogique, thérapeutique et éducatif décidé en équipe pluridisciplinaire, avec l'accord de la famille et du jeune. Une convention est signée entre l'IME, le lieu d'accueil, le jeune et sa famille.

Différents types de stage peuvent être envisagés :

- le stage d'observation, de découverte, de prise de contact avec le monde du travail ;
- le stage de formation professionnelle avec un objectif d'acquisition de compétences professionnelle. Le stage en entreprise peut recouvrir un éventail d'activités plus large que celui proposé dans les ateliers de l'IME.

Dans le cadre de sa mission, l'éducateur technique :

- négocie les terrains d'accueil avec l'entreprise ;
- présente l'adolescent sur son lieu de stage ;
- assure le suivi de stage ;
- reçoit ou contacte les parents avant le départ en stage pour information (adhésion au projet, signature des conventions et traitement des problèmes posés par le départ) ;
- réalise un bilan avec l'entreprise accueillante afin d'évaluer l'atteinte des objectifs définis dans la convention par le biais de grilles d'évaluations et de bilans écrits.

Pour sa part, l'assistant.e sociale :

- présente les jeunes et leurs familles aux établissements de travail protégé ;
- met en place les stages en milieu protégé ;
- assure le suivi de ces stages.

Les projets à plus long terme

Afin de donner aux jeunes une idée plus précise du monde du travail, des actions tournées vers l'extérieur seront menées :

- des projets inter établissements : Centre de Formation des Apprentis, Lycées professionnels ou d'enseignement général ;
- des projets avec des entreprises : mise à disposition régulière, équipes détachées encadrées par un éducateur technique ;
- des mises à dispositions des locaux à des intervenants extérieurs : associations, collèges, lycées ;
- la création d'un restaurant d'application qui pourrait accueillir ponctuellement des invités-clients venus de l'extérieur.

L'atelier pédagogique externalisé

Un.e moniteur.trice d'atelier est détaché partiellement sur le dispositif externalisé au collège de Lamastre et travaille étroitement avec l'enseignante de la classe, les éducateurs.trices, l'équipe thérapeutique et les autres professionnels intervenant au collège (CPE, vie scolaire, professeurs, agents).

La salle de l'atelier communique avec la classe externalisée afin de favoriser les échanges. Une pédagogie commune entre l'enseignant.e et le.a moniteur.trice d'atelier est recherchée entre les apprentissages scolaires et la mise en pratique des différentes notions abordées. L'enseignant.e apporte l'aspect théorique alors que le moniteur d'atelier apporte ses compétences techniques préprofessionnelles. Les élèves bénéficient de tous les moyens

du collège (salle informatique, matériels pédagogiques, espace extérieur dédié pour les activités de l'atelier), ce qui favorise le sentiment pour chacun d'être un collégien.

Les élèves qui composent cet atelier sont aux nombres de treize répartis en deux groupes. La répartition est faite prioritairement en fonction de l'âge des élèves, mais aussi en tenant compte de leurs besoins et aptitudes. Théoriquement, un groupe de jeunes compris entre douze et quatorze ans et un second groupe compris entre quatorze et seize ans.

Les élèves ont des temps d'atelier toutes les semaines définis par un emploi du temps personnalisé et élaboré en début d'année, en fonction des besoins et capacités de chacun.

Le parcours du jeune au sein du dispositif est lié prioritairement à son âge, à son projet mais aussi à ses potentialités. Les situations particulières, nous amènent à adapter notre organisation.

Selon le projet des jeunes, un temps spécifique d'atelier est proposé pour la passation du CFG avec préparation, recherche et suivi de stage.

Les supports d'intervention et les objectifs de l'atelier sont à ce jour :

Domaine	Objectifs
Informatique	Découverte de l'outil informatique et de son environnement. B2I école (référentiel). B2I collège (référentiel).
Cartonnage Construction Découverte	Réalisation de diverses constructions en lien avec les notions abordées en classe (abstrait/concret). Travail sur les savoirs-être . Découverte du monde professionnel (visite, séance thématique...). Manipulation d'outillages spécifique. Sécurité.
Cuisine	Travail sur les notions d'hygiène/propreté.
Pâtisserie	Travail sur la recette et achats des différents ingrédients travaillés en amont par l'enseignante (listes de courses). Réalisation de pâtisseries. Travail sur les savoirs-être. Sécurité.
Horticulture	Plantation et fleurissement du site du collège. Reconnaissance des différents végétaux (fleur/légumes). Travail sur le cycle et besoins des plantes. Travail complémentaire avec le projet nature, qui se réalise sur le site de l'IME. Travail sur les savoirs-être. Sécurité.

Des projets communs sont définis chaque année par l'enseignante et le moniteur d'atelier. Ils ont pour objectif de fédérer le groupe et de favoriser l'esprit d'équipe (street-art, poulailler, maquette, spectacle....). La finalité du projet est présentée durant la fête de l'établissement, et qui est, pour chaque jeune, une reconnaissance du travail accompli.

Objectifs de l'atelier externalisé :

- Permettre à des jeunes de bénéficier de temps de préparation en vue d'intégrer les futurs ateliers pré-professionnels proposés sur le site de l'IME ;
- donner du sens aux apprentissages scolaires en les liant aux pratiques de l'atelier ;
- permettre à chacun de développer au mieux ses compétences et ses savoirs par l'intermédiaire d'un support concret.

L'atelier Alimentation Service

L'objectif de cet atelier est le développement des aptitudes et des compétences des jeunes. Les référentiels CAP, adaptés aux jeunes, sont utilisés afin de valider leurs compétences.

Cet atelier leur permet d'améliorer la qualité de leurs gestes professionnels en vue d'aborder un enseignement professionnel plus qualifiant par la suite, dans un autre établissement ou en milieu de travail ordinaire ou protégé.

L'organisation de l'atelier s'articule autour des différents travaux ménagers pour développer l'autonomie voire l'initiative chez les jeunes accompagnés. Le développement de la dextérité est rendu possible par la grande diversité des tâches proposées.

Les différentes activités sont :

La cuisine : les jeunes composent un menu équilibré et chacun participe à l'élaboration d'un plat, du début jusqu'à la fin. Le repas est pris au sein de l'atelier. Les re-

cettes peuvent être travaillées à l'atelier, en classe ou en liaison avec un autre professionnel (orthophoniste).

La pâtisserie : une fois par semaine, le personnel de l'IME passe commande à l'atelier pour la pâtisserie. Nous travaillons ainsi par thème ou saison. (Ex : gâteaux aux noix, bugnes, pogne, charlotte, etc.). Il nous arrive de travailler pour des apéritifs privés ou de moments festifs de l'IME.

Le pressing : il s'agit d'un repassage « *artisanal* » réalisé plusieurs fois par semaine. Ce service est également mis à la disposition du personnel. Depuis peu, nous travaillons une demi-journée à la blanchisserie de l'IME pour que les jeunes se familiarisent avec les machines industrielles et le pliage.

L'entretien : les jeunes prennent en charge la totalité de l'entretien de l'atelier Alimentation Service.

Les courses : elles sont principalement réalisées dans une grande surface pour développer les capacités des jeunes à s'orienter, s'organiser, comparer les prix, les marques et vérifier les dates de péremption.

La sécurité : les points à risque de l'atelier sont cernés, évalués et intégrés au développement de la dextérité et à la coordination des gestes :

- remplissage des pressings ;
- branchement et débranchement des appareils électriques ;
- vérification des plaques à gaz et induction et des ustensiles de cuisson (dépassement des queues de casseroles à l'extérieur du plan de cuisson) ;
- fermeture de l'arrivée de gaz en fin de journée.

L'hygiène : les règles de base sont constamment rappelées :

- propreté des mains et des ongles ;
- cheveux attachés ;
- tenue correcte de travail.

L'atelier Espaces Verts et Menuiserie

Les jeunes accueillis dans cet atelier y pratiquent des activités liées à l'entretien des espaces verts.

Le parc qui entoure le château est un support naturel pour apprendre les techniques de travail en rapport avec les exigences du métier. Les jeunes sont ainsi confrontés à la réalité concrète du travail et de l'évaluation des résultats.

Les jeunes accueillies apprennent à utiliser différents outils manuels, mais aussi du petit matériel de motoculture (tondeuses, débroussailleuses, taille-haies...). Au fil des expériences, elles acquièrent l'autonomie et la maîtrise gestuelle, mais aussi un rythme de travail et les gestes et postures liés à la sécurité. Elles sont aussi sensibilisées à la protection de l'environnement et au respect du rythme des saisons.

Par cette activité, les jeunes acquièrent une plus grande autonomie et le respect des règles de sécurité. Ils apprennent également à connaître les différents vocabulaires professionnels, à nommer et reconnaître les outils utilisés, à adopter une tenue ves-

timentaire adéquate, à respecter les horaires et les personnes.

Une autre partie de l'atelier est consacrée à l'horticulture et plus précisément au travail sous serre. Il s'agit, ici de s'initier à la production de plants de fleurs et de légumes. Les adolescents y apprennent les techniques de semis, de bouturage et de repiquage. Ils y acquièrent les premières notions de reconnaissance des végétaux. Ils participent, par leur travail, au fleurissement des massifs du château. Ils apprennent aussi à préparer des commandes, fictives ou réelles, de plants cultivés dans les serres.

Les techniques apprises pendant l'année à l'atelier sont mises en application dans des chantiers extérieurs, le plus souvent dans des centres de vacances ou dans des campings où nous intervenons, sur quelques jours, en semi-autonomie.

En raison de la saisonnalité des travaux effectués en espaces verts, une activité complémentaire de menuiserie est également proposée pendant les mois d'hiver ou quand le temps est trop pluvieux.

Des réalisations telles que : tables, étagères, petits meubles, ... sont l'occasion de mieux maîtriser les gestes fins et de mieux appréhender la vision dans l'espace. Progressivement, au moyen d'outils très simples, (mètre, crayon, équerre...) le jeune se familiarise avec le traçage, la notion d'unités de mesure (mètre, centimètres, millimètres...) et les trois dimensions (longueur, largeur, épaisseur.) Ensuite, par le geste, il apprend à maîtriser les outils tels que la scie, le marteau, le ciseau à bois et à utiliser quelques machines comme la ponceuse, la visseuse, la perceuse ou la scie à ruban, dans le respect des consignes de sécurité.

Les progrès des jeunes sont évalués grâce à des grilles inspirées des référentiels CAP, adaptés pour l'IME.

L'objectif final de l'atelier espaces verts est de permettre au jeune, à sa sortie de l'IME, d'être dirigé soit vers un travail en milieu protégé, soit vers un travail en milieu ordinaire, par une embauche directe ou par un contrat d'apprentissage ou de qualification.

L'atelier Multi Activités

Par le travail manuel proposé, les jeunes progressent dans l'acquisition de gestes répétitifs. Ils apprennent à adapter leurs gestes, à tenir un rythme, à rester concentrés sur des durées de plus en plus longues. Ils s'entraînent à comprendre les consignes et à les retenir.

Les techniques utilisées (déco patch, aiguille, mosaïque, poterie...) sont destinées à améliorer la motricité fine, mais aussi à éveiller le sens esthétique et l'évaluation d'un travail réalisé avec goût.

D'autre part, l'atelier propose aussi un accompagnement à la vie sociale par la participation à

la confection de repas hebdomadaires. L'objectif de cette activité est de donner aux jeunes quelques bases en cuisine pour qu'ils puissent ponctuellement se débrouiller seuls. Elle favorise les moments de partage autour de repas préparés et pris en commun, avec la participation de tous, que ce soit pour l'achat des ingrédients, la préparation des recettes ou le nettoyage d'après repas. La confection des plats mobilise les capacités à suivre une recette, à maîtriser les dosages, à apprécier un temps de cuisson et à nettoyer l'espace de travail.

Une journée par semaine, les jeunes de plus de 18 ans sont intégrés dans un atelier de condi-

tionnement de l'ESAT de Beauchastel. Ils s'y préparent à respecter les horaires et à suivre un rythme de travail en conditions réelles.

Les progrès de chacun sont évalués avec des grilles adaptées par l'IME, inspirées de grilles utilisées en ESAT.

Une à trois fois par an, des chantiers en semi autonomie sont organisés à l'extérieur, dans un centre de vacances ou dans un camping. Les jeunes y mettent en application les compétences acquises en atelier. Ils sont ainsi évalués en conditions réelles et responsabilisés face à la tâche demandée.

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif à l'IME de Soubeyran se structure autour de l'accueil dans différents groupes éducatifs. Une diminution progressive du nombre d'internes et parallèlement, une augmentation des accueils de semi-internes ont conduit à la constitution de 2 groupes de semi-internes.

Pour répondre à cette évolution, la F.O.L. Ardèche a décidé en 2018 de réduire à trente le nombre d'internes, accueillis dans trois groupes éducatifs ; parallèlement, un troisième groupe de semi-internes est créé.

L'équipe éducative

La diminution du nombre d'internes en septembre 2018 a conduit au recrutement d'AES à temps partiel.

Aujourd'hui, l'équipe éducative est composée de six éducateurs.trices spécialisé.es, de cinq moniteurs.trices-éducateurs.trices dont deux en formation (contrat d'apprentissage) et de quatre AMP/AES, soit au total treize personnes en CDI pour douze ETP et deux personnes en contrat d'apprentissage. A cela, s'ajoutent, selon les besoins et les possibilités, le renfort éducatif d'une à deux personnes (service civique, CAE, CDD, etc.).

Les axes d'intervention

Le développement des compétences propres des jeunes
Les besoins fondamentaux des jeunes accueillis sont identiques à tout un chacun :

- besoins vitaux (manger, boire, dormir, respirer) ;
- besoin de sécurité (du corps, de la santé, du logement) ;

- besoin d'être entouré (affection, amitié, appartenance, intimité, gestion des émotions) ;

- besoin d'identité (confiance, respect des autres, estime personnelle).

Répondre à ces besoins de façon individualisée permet à chaque jeune de développer sa personnalité, son indépendance (registre fonctionnel) et son autonomie (registre du libre arbitre), dans un objectif d'accomplissement personnel et de participation sociale et citoyenne, cet accompagnement leur permettant de construire progressivement leur propre parcours de vie.

Le soutien et l'accompagnement du parcours social, scolaire et de formation du jeune

L'intervention éducative peut être réalisée à l'extérieur de l'IME, dans les lieux de scolarité, de formation, de stage, d'activités sportives, culturelles, de loisirs, de vie sociale, etc.

Elle s'exerce en équipe pluridisciplinaire, en cohérence et en complémentarité avec les autres professionnels de l'IME (éducateurs techniques, enseignants, équipe thérapeutique...) et dans un travail de partenariat et de réseau autant que de besoin.

Modalités de l'accompagnement éducatif

Les groupes éducatifs

Les jeunes sont accueillis au sein de groupes éducatifs mixtes, dont l'encadrement est assuré par des équipes éducatives. En fonction de leur âge et de leur projet personnalisé, les jeunes peuvent changer de groupe éducatif.

Le groupe d'internat Château

Ce groupe accueille en internat de semaine neuf jeunes de onze à seize ans, encadrés par un.e éducateur.trice spécialisé.e, un.e moniteur.trice éducateur.trice, un.e aide-médico-psychologique à temps partiel. Le groupe de vie est situé au deuxième étage du bâtiment principal du Château.

À travers l'accompagnement éducatif au quotidien, une attention particulière est portée au rythme, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes, cet accueil constituant le plus souvent pour eux une première expérience d'internat.

Ils sont progressivement accompagnés dans la construction de leur identité et leur personnalité. En lien étroit avec les parents, l'accent est mis sur l'apprentissage :

- des gestes dans les activités de la vie quotidienne ;
- de la vie collective et des relations sociales ;
- de la gestion des émotions.

Les activités quotidiennes, les jeux, les sorties et activités sportives et de plein air sont aussi des supports alternatifs d'apprentissages.

Le groupe d'internat Villa

Ce groupe accueille en internat de semaine onze jeunes de seize à vingt ans et plus (amenement Creton), encadrés par un.e éducateur.trice spécialisé.e, un.e moniteur.trice éducateur.trice, un.e accompagnant.e éducatif.ve et social.e à temps partiel. Le groupe de vie est situé dans un bâtiment indépendant, à une centaine de mètres du bâtiment principal du Château.

En lien avec les parents et l'équipe pluri-disciplinaire de l'IME, l'équipe accompagne le jeune dans l'élaboration de son projet d'orientation sociale et professionnelle. Il s'agit de préparer progressivement avec le jeune sa majorité, puis sa sortie de l'IME avec un accompagnement au quotidien et des mises en situations progressives d'autonomie à l'internat, où l'accent est mis sur le vivre-ensemble, au studio (à disposition sur ce groupe), sur l'extérieur (transports, vie sociale et citoyenne, etc.). Le jeune est amené peu à peu à se responsabiliser, à faire des choix pour lui-même et son avenir.

Le groupe d'internat de l'antenne

L'antenne de l'IME se situe sur la commune de Guilha- rand-Granges dans un quartier d'habitation en milieu urbain, desservi par les transports en commun.

L'équipe éducative est composée d'un.e éducateur.trice spécialisé.e, d'un.e moniteur.trice éducateur.trice et d'un.e accompagnant.e éducatif.ve et social.e à temps partiel. Un.e surveillant.e de nuit, un.e agent des services logistiques et un.e enseignant.e spécialisé.e interviennent principalement sur ce site. Les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire y interviennent de façon hebdomadaire ou selon les besoins.

Les jeunes accueillis sur le groupe éducatif de l'antenne sont âgés de seize à vingt ans et plus (amendement Creton). C'est un groupe mixte. L'effec-

tif actuel est de dix internes et quatre demi-pensionnaires. Ils utilisent les transports en commun pour leurs déplacements et sont autonomes à ce niveau.

Les jeunes arrivent sur le groupe, pour la plupart, autour de leur majorité et leur orientation socio-professionnelle est un enjeu important de l'accompagnement proposé. Il s'agit alors de les accompagner en équipe et en lien avec leurs parents, vers une autonomie individuelle, une socialisation et un épanouissement personnel. Leur investissement et leur mobilisation pour ce projet sont alors travaillés avec eux pour préparer leur sortie de l'IME et leur avenir. Les services à disposition en milieu urbain sont un atout pour l'accompagnement des jeunes, tout comme le studio intégré dans le bâtiment et que les jeunes fréquentent selon leur projet.

Le groupe demi-pensionnaires Bouleaux

Le groupe « Bouleaux », a pour spécificité l'accompagnement éducatif de jeunes en scolarité externalisée. Il a vu le jour à la rentrée 2019. Il est composé de 9 jeunes en âge d'être scolarisé en collège ou en lycée (onze à seize). Les jeunes sont accompagnés par un.e éducateur.trice spécialisé.e et un.e AES option spécialité éducation inclusive et vie ordinaire. Une salle à l'étage du bâtiment principal est dédiée à ce groupe. S'y déroulent les accueils du matin, les repas de midi lorsqu'ils sont pris à l'IME, des séances éducatives en individuel ou en petit groupe ou encore les semaines éducatives.

Une part importante de l'accompagnement éducatif des jeunes de ce groupe se déroule à l'extérieur de l'IME, au collège de Lamastre ou au Lycée professionnel de Tournon où ces jeunes sont scolarisés, et en complémentarité avec les professionnels de ces établissements ou ceux de l'IME également présents sur place. L'objectif central est le bien-être et l'épanouissement des jeunes tant à l'intérieur de l'IME qu'à l'extérieur en favorisant dès que possible une sortie de l'enceinte de l'établissement autour de l'inclusion quelle soit sociale, scolaire, sportive ou culturelle.

Le groupe demi-pensionnaires Magnolias

Le groupe « Les Magnolias » est composé de neuf jeunes, de douze à dix-huit ans, tous scolarisés en classe sur le site du Château. Les jeunes sont accueillis par un.e éducateur.trice spécialisé.e et d'un.e aide éducative. Le groupe dispose d'une salle d'accueil à l'étage du bâtiment principal aménagée en fonction des particularités et besoins des jeunes. Les temps d'accueil du matin, les repas de midi, les séances éducatives individuelles ou en petit groupe s'y déroulent, ainsi que l'accueil pendant les semaines éducatives.

En lien étroit et en complémentarité avec les autres professionnels de l'établissement et les parents, l'intervention éducative vise un accompagnement de qualité, individualisé pour chaque jeune accueilli en prenant en compte ses besoins et attentes personnels, ainsi que ceux de leur famille.

Le groupe demi-pensionnaires Acacias

Le groupe Acacias est composé de huit jeunes demi-pensionnaires âgés de onze à vingt-et-un ans, aux pathologies hétérogènes, dont les deux tiers sont majeurs. L'éducateur.trice spécialisé.e travaille avec un.e moniteur.trice éducateur.trice en contrat d'apprentissage pour accueillir et accompagner les jeunes de ce groupe lors de temps collectifs et de séances plus individualisées.

Une grande salle du bâtiment de l'ancienne ferme du Château est dédiée à l'accueil de ce groupe. S'y déroulent des temps de travail individuel ou en petit groupe, les accueils du matin, les repas de midi pour les jeunes mineurs du groupe, rejoints par les jeunes mineurs du groupe de l'antenne, présents au château lorsqu'ils sont en semaine d'atelier.

Les majeurs du groupe, ainsi que ceux de l'antenne, mangent quant à eux dans un foyer aménagé au rez-de-chaussée du Château. La ferme est également le lieu d'accueil des jeunes pendant les semaines éducatives.

L'accent est mis avec les jeunes sur la dynamique et la cohésion de groupe et, notamment pour les plus âgés, l'insertion sociale et professionnelle : intégration des codes sociaux, prise d'initiative, résolution de problème de la vie courante, gestion des relations interpersonnelles, accès à la majorité, etc. Le travail d'autonomie, s'appuie tant sur les actes de la vie quotidienne au sein de l'établissement que sur

des mises en situations réelles sur l'extérieur, en préparation de leur sortie de l'établissement.

Le projet des appartements inclusifs

Avec l'internat collectif et les studios situés au sein des groupes éducatifs villa et antenne, les appartements inclusifs constituent un tremplin supplémentaire dans le parcours et l'accompagnement éducatif. Cette modalité d'accueil doit permettre de dynamiser le projet d'autonomie et d'indépendance des jeunes majeurs avec des possibilités de mouvement de ce dispositif à l'accueil habituel du jeune à l'IME.

L'accueil en appartement s'adresse à des jeunes majeurs admis à l'IME. L'appartement est situé à Guilherand Granges. Les jeunes y sont accompagnés par une éducatrice spécialisée, notamment lors des fins de journées.

Elle travaille en lien avec les éducateurs des groupes qui accueillent habituellement les jeunes en vue de préparer et accompagner cette période d'hébergement spécifique. Il s'agit pour eux de développer des compétences personnelles dans une perspective future de vie en appartement individuel autonome.

Les différentes formes d'accueil

L'internat de semaine, l'accueil de journée, l'internat séquentiel, les modalités souples d'accueil, les studios des groupes d'internat et les appartements inclusifs (projet en cours de développement) permettent de répondre aux différents besoins et attentes.

Les séances d'activités éducatives en individuel et/ou ateliers éducatifs (en petits groupes) et encadrés par un ou plusieurs intervenants avec, selon les besoins, une intervention pluridisciplinaire.

Les permanences éducatives

Elles sont assurées par les éducateurs et sont proposées aux jeunes selon leurs besoins ; elle visent à leur permettre, alors en classe ou en atelier, de bénéficier d'un temps pour souffler, faire redescendre une tension en dehors du regard des autres, afin de pouvoir retrouver une disponibilité pour les apprentissages.

Les semaines éducatives

Elles sont proposées pendant les vacances scolaires. Sans classe ni atelier, elles sont dédiées à l'élaboration, avec les jeunes, d'activités et de sorties à visée éducatives, sportives, culturelles et sociales. Elles sont réalisées sous forme de d'activités éducatives, de sorties à la journée ou de séjours extérieurs.

Les séjours (transferts)

Ils représentent un support éducatif important pour les jeunes et permettent aux éducateurs d'appréhender leurs difficultés et leurs compétences à l'extérieur. Ces séjours permettent aux jeunes de vivre des expériences qui sortent de l'ordinaire.

Le carnet de bord

Chaque jeune dispose d'un carnet de bord complété seul ou avec l'aide d'un professionnel. Cet outil sert à mesurer différents indicateurs concernant la vie collective et individuelle

(Se référer au « Carnet de bord » disponible en annexe 2)

Le sport partagé et le sport adapté

La participation à des manifestations dans le cadre du sport scolaire, du comité départemental de sport adapté, etc. est une opportunité supplémentaire, autre que scolaire ou quotidienne, de côtoyer des jeunes extérieurs à l'IME, de partager des moments de convivialité, d'apprendre à se connaître et à se dépasser.

La relation de confiance avec les familles

L'entretien d'un lien régulier et d'une relation de confiance entre l'IME et les familles participe au soutien apporté à leur projet : téléphone, courriels, rencontres à l'IME, visite à domicile, etc. Pour garantir ce lien, un éducateur est systématiquement impliqué dans l'équipe d'élaboration du projet personnalisé du jeune.

LES PARTENARIATS ET RÉSEAUX DE L'IME DE SOUBEYRAN

L'IME dispose d'un tissu de partenaires important au sein de son territoire d'intervention qu'il peut solliciter pour des actions à mettre en place pour les jeunes qu'il accompagne.

Partenaires	Objectifs et fonctions du partenariat	Modalités actuelles
Collège de Lamastre	Favoriser l'inclusion scolaire et sociale.	Unité d'Enseignement de douze élèves, externalisée quatre jours par semaine au collège. Encadrement par un.e enseignant.e et un.e moniteur.trice d'atelier
Lycée Marius Bouvier de Tournon sur Rhône	Favoriser l'inclusion scolaire et sociale, support à l'élaboration de l'orientation professionnelle.	Unité d'Enseignement de six élèves, externalisée deux jours par semaine au Lycée. Encadrement par un.e enseignant.e et un.e AES
Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR) d'Annonay	Préparer et accompagner en amont les projets d'apprentissage des jeunes à besoins particuliers	Accueil au SEPR de jeunes de l'IME ayant un projet de CAP en restauration collective deux jours par mois en section première année Agent Polyvalent de Restauration (APR)
SESSAD de Lamastre	Favoriser l'intervention des différents services (IME/SESSAD) afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune	Mise à disposition de locaux de l'IME pour des ateliers éducatifs, liens entre les équipes du SESSAD et de la classe externalisée du Collège, ainsi qu'avec l'équipe de l'IME notamment pour proposer un accueil séquentiel aux jeunes suivis au SESSAD.
Collège de Vernoux en Vivarais	Favoriser l'inclusion sociale	Réalisation d'un projet pluridisciplinaire autour de la mode et de la différence, avec la participation conjointe des jeunes des deux établissements

Partenaires	Objectifs et fonctions du partenariat	Modalités actuelles
SESSAD	Permettre à l'équipe d'avoir des éléments cliniques afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes accueillis. Offrir une transition plus douce des jeunes entre les deux établissements.	Rencontres lors des rendez-vous d'admission du jeune. Échanges téléphoniques. Rencontre entre professionnels.
Centres Médico-Psychologique	Avoir accès à des soins psychiatriques. Avoir connaissance des psychopathologies des jeunes. Avoir des échanges réciproques sur l'état psychique des jeunes afin d'adapter au mieux la prise en charge proposées au sein des deux établissements.	Suivis individuels des jeunes de façon régulière ou ponctuelle. Échanges téléphoniques.
Maison des Adolescents	Avoir accès à des soins psychiatriques. Échanger avec d'autres professionnels pour obtenir de nouveaux éclairages et une prise de distance sur les situations.	Échanges par mail. Rencontres pluri-professionnelles. Suivis individuels avec des jeunes mais aussi leur famille.
Centre de planification	Accès à l'information pour tous sur tout sujet concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle.	Interventions des partenaires auprès des jeunes durant les heures de classe.

Partenaires	Objectifs et fonctions du partenariat	Modalités actuelles
Les Entreprises et les Mairies (secteurs de Lamastre, Guilhaud-Granges, Annonay, ...)	Évaluer les compétences professionnelles à travers des stages. Acquisition de nouvelles compétences techniques et de savoirs-être.	Stages pré-professionnels de durées variables avec des objectifs individualisés. Supervision et accompagnement du stagiaire par un référent de l'entreprise. Liens réguliers entre l'entreprise et l'IME avant, pendant et à l'issue du stage
Les ESAT, Entreprises Adaptées et ESAT de <i>Transition Messidor Ardèche et Drôme</i>	Découverte du milieu professionnel spécialisé. Évaluer les compétences professionnelles à travers des stages, Vérifier une orientation professionnelle. Acquisition de nouvelles compétences techniques, et de savoirs-être.	Visite des ESAT. Stages de quinze jours à un mois sur différents ateliers professionnels d'ESAT encadrés par un ETS. Évaluer les compétences techniques et les savoirs-être des jeunes, afin de construire ou d'affiner les parcours d'orientation professionnelle.
ESAT <i>La Croix Rouge française</i> à Beauchastel	Familiariser les jeunes majeurs avec le milieu du travail, acquérir savoir être et savoir-faire. Évaluer les compétences professionnelles et participer à la construction du parcours d'orientation professionnelle.	Mise en situation de travail une journée par quinzaine dans un atelier de conditionnement à l'ESAT (période de trois mois minimum). Participation aux temps de pauses et de repas avec les usagers de l'ESAT. Encadrement par un ETS de l'IME et un encadrant de l'ESAT
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Guilhaud-Granges	Aide à la construction de projet professionnel via le dispositif d'aide à la décision de la CMA. Participation aux actions collectives organisées par la CMA	Possibilité de passer un bilan de positionnement à la CMA afin d'aider chaque jeune à construire son projet d'orientation professionnelle notamment pour favoriser la voie de l'apprentissage. Participation aux salons des métiers d'art et journées d'informations organisées par la CMA
Dispositif <i>Trajectoires 07</i>	Assurer une continuité dans l'accompagnement au parcours professionnel de jeunes souhaitant une orientation directe en milieu ordinaire de travail, à l'issue de leur orientation à l'IME.	Possibilité de suivi par <i>Trajectoires 07</i> dès la sortie de l'IME (à vingt ans) pour les jeunes qui désirent s'orienter directement vers un emploi en milieu ordinaire de travail. Participation aux CT par l'AS de l'IME dans le cadre du service de suite.

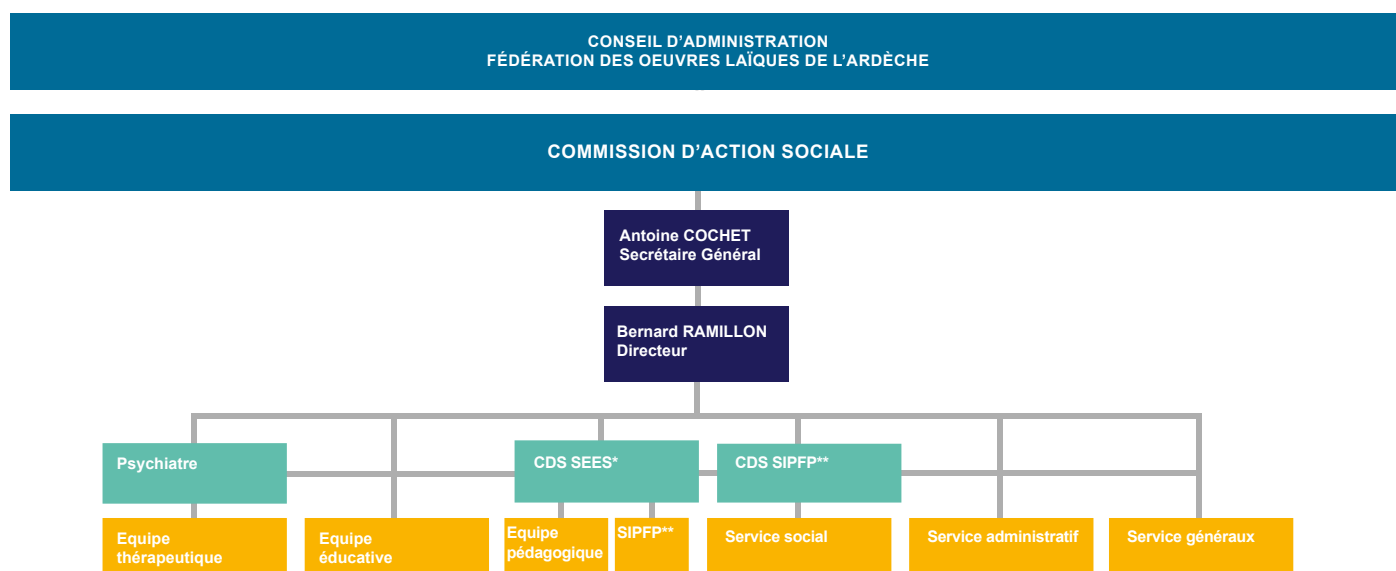
Partenaires	Objectifs et fonctions du partenariat	Modalités actuelles
Association « Amusaté é bougaté »	Développer l'inclusion sociale et culturelle, participer à la vie associative et citoyenne, développer le loisir, l'expression créatrice et artistique	Participation de jeunes de l'IME aux ateliers « <i>fait main</i> » (couture, dessin et expression physique et orale) accompagnés par un membre de l'équipe éducative
Office de Tourisme de Lamastre et Communauté de Commune du pays de Lamastre	S'engager dans un projet citoyen de mise en valeur et d'entretien d'espaces naturels, à travers le rafraichissement et le balisage de chemins pédestres	Intervention éducative sur une demi-journée par semaine autour de la thématique (randonnées, repérage des balisages manquants, rafraichissement des balisages).
Organismes tutélaires	Assurer un suivi global, cohérent et pluridisciplinaire des jeunes sous mesure de protection juridique	Invitations des tuteurs et curateurs à des rencontres régulières (notamment aux synthèses), liens réguliers avec l'IME.
Les Centres Médico-Sociaux	Assurer une continuité dans l'accompagnement social, éducatif et médical des jeunes. Assurer nos missions de prévention et d'information.	Liens avec les professionnels des CMS, dans le cadre de suivis de situations individuelles. Mise en œuvre d'actions collectives (intervention du planning familial à l'IME), rencontre des professionnels de CMS pour parler de leurs métiers et informer les jeunes sur leurs droits.
Foyers d'hébergement	Permettre aux jeunes de découvrir des foyers d'hébergement. Préparer selon leur projet individuel, une orientation en foyer d'hébergement de manière anticipée (éviter les appréhensions en amont des stages...)	Visites de foyers d'hébergement (Beauchastel et Saint-Donat-sur-l'Herbasse) et échanges avec des résidents et les équipes encadrantes des foyers. Rencontres ponctuelles avec les résidents du foyer de Beauchastel autour de moments conviviaux et festifs (repas, fête de fin d'année)



PARTIE 5 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme hiérarchique de l'IME



* Chef de service Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisée

**Chef de service Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

Tableau des effectifs au 31 décembre 2019

Profession	H/F	ETP
Psychologue	F	1
Orthophoniste	F	1
Psychomotricienne	F	0.75
Ergothérapeute	F	0.25
Infirmière D.E.	F	1
Moniteur éducateur	H	1
Monitrice éducatrice	F	1
Éducatrice spécialisée	F	1
Éducateur spécialisé	H	1
Éducatrice spécialisée	F	1
Éducatrice petite enfance	F	1
Monitrice éducatrice	F	1
Éducatrice spécialisée	F	1
Éducatrice spécialisée	F	1

Profession	H/F	ETP
Cadre éducatif	H	1
A.E.S.	F	0.686
A.E.S.	F	1
A.E.S.	F	0.629
A.M.P.	F	0.686
Assistante sociale	F	1
Éducatrice technique spécialisée	F	1
Moniteur d'atelier	H	1
Moniteur d'atelier	H	1
Moniteur d'atelier	F	1
Médecin psychiatre ¹		
Médecin généraliste	H	0.03
Comptable	H	1
Comptable	F	0.314
Employé administratif et qualifié	F	1
Ouvrier des services logistiques N-1 (Entretien)	H	1
Ouvrier des services logistiques N-2 (Cuisinier)	H	1
Agent des services logistiques N-2 (Tournante cuisine)	F	1
Agent des services logistiques N-2 (Lingère)	F	0.5
Agent des services logistiques N-1	F	1
Agent des services logistiques N-1 (Veilleurs de nuits)	F	1
Agent des services logistiques N-1	F	0.5
Agent des services logistiques N-1	F	1
Directeur Éducation nationale (MAD) ²	H	1
Professeure des Écoles (MAD)	F	1
Professeure des Écoles Spécialisées (Classe collège) (MAD)	F	1
Professeure des Écoles (MAD)	F	0.5
Professeure des Écoles (Classe lycée Tournon) (MAD)	F	0.5
Professeure des Écoles Spécialisées (MAD)	F	0.5
Professeure des Écoles Spécialisées (MAD)	F	0.5
Professeure des Écoles Spécialisées (MAD)	F	1
Total ETP en CDI		37.35
Accroissement activité classe 1 (=> 10/07/2020)	F	0.71
C.A.E. (26h) du 14/10/2019 au 10/10/2020	F	0.74
Contrat apprentissage du 10/09/2018 au 31/07/2020	F	1
Contrat d'apprentissage du 02/09/2019 au 31/07/2021	F	1
Total ETP		40.80

1. Le poste de psychiatre est non pourvu depuis le départ à la retraite du titulaire précédent

2. Les postes d'enseignants ainsi que le poste de direction sont mis à disposition par l'Éducation nationale

LES MOYENS MATÉRIELS ET LES OUTILS PROFESSIONNELS

Pour le secteur éducatif

Chaque groupe éducatif dispose de locaux dédiés. Quatre salles dans le bâtiment de la Ferme sont à disposition pour les activités de jour.

Pour le secteur pédagogique

L'IME dispose de cinq classes : deux classes externalisées au collège de Lamastre et au lycée professionnel de Tournon, deux sur le site du château et une sur le site de l'antenne. Chaque atelier d'initiation ou de pré-professionnalisation dispose de locaux spécifiques à son activité.

Pour le secteur thérapeutique

Chaque thérapeute dispose d'une salle adaptée à l'accueil et l'accompagnement des jeunes. Une infirmerie avec deux chambres de repos. Des locaux sont mis à disposition des professionnels pour les séances qui se déroulent à l'extérieur.

Pour le secteur social

Un bureau est dédié.

Équipements sportifs

L'IME dispose d'un terrain de football, d'un city-stade, d'espaces extérieurs de loisir et de détente, d'une carrière d'équitation.

Autres locaux

L'IME dispose également de bureaux administratifs, d'une salle de réunions, d'une salle du personnel et de locaux techniques (cuisine, entretien, etc.). Une salle polyvalente avec un plateau de deux cent mètre carré permet diverses activités et manifestations.

Conformément au calendrier de l'Ad'AP, l'IME de Soubeyran a fourni un effort conséquent pour rendre accessible une partie du site du château. Le site de l'antenne est accessible.

Le parc de véhicules

Six trafics de neuf places en location.

Un véhicule de cinq places.

Un utilitaire utilisé par les services généraux.

L'externalisation et l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires conduisent au constat d'un manque récurrent de véhicules pour répondre aux besoins de déplacements des jeunes accueillis.

Les moyens informatiques :

- cinquante-deux postes informatiques ;
- un serveur local ;
- un logiciel pour les dossiers informatisés des jeunes accueillis ;
- deux photocopieurs / imprimantes en réseau ;
- divers matériels : vidéoprojecteurs, tablettes, imprimantes.

LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL DES ÉQUIPES ET DES AUTRES PROFESSIONNELS

Les modes de communication

L'IME de Soubeyran dispose d'un serveur informatique pour la gestion du dossier informatisé de l'usager (DUU) et pour toutes les liaisons internes de l'équipe pluridisciplinaire (notes de liaison et d'observation, écrits professionnels, etc.)

L'arrivée d'une personne chargée de la communication au siège de l'association permettra de développer les outils de communication vers les partenaires et les familles. De plus, le personnel de l'IME dispose d'une adresse « @folardeche.fr »,

principalement dédiée à la communication vers les partenaires extérieurs.

Le parc informatique de l'IME s'est considérablement étoffé ces dernières années et chaque professionnel dispose d'un outil informatique.

L'IME dispose de deux lignes téléphoniques fixes (standard téléphonique) sur le site du château et de deux lignes également sur le site de l'antenne.

Une flotte de six téléphones portables est à disposition des personnels (groupes, sorties...)

Les réunions

La F.O.L. Ardèche, la direction et chaque secteur disposent de temps de réunion propres, fixés selon un calendrier annuel, basé sur l'année scolaire en cours (cf tableau en annexe), qui font l'objet de comptes rendus soumis à validation de la direction et archivés au secrétariat de l'IME. Les lundis matins et vendredis après-midi sont dédiés à ces réunions (synthèses, réunions de secteurs, etc.) D'autres réunions permettent de répondre aux différents besoins de communication, de coordination et de concertation interne et externe.

Réunion	Fréquence / Organisation	Participants	Objet
Commission d'action sociale	Bimestrielle	Administrateurs du secteur Action sociale Directeur Personnes invitées en fonction de l'ordre du jour	Échange et décisions concernant les grandes orientations de l'Action Sociale de la F.O.L. Ardèche
Groupe de pilotage IME-SESSAD	Bimestrielle	Secrétaire général Directeur CDS IME CDS SESSAD Représentant de chaque secteur IRP	Échange et réflexion concernant le fonctionnement de l'IME et transmission à la commission d'Action Sociale de la FOL Sur les périodes concernées, le groupe de pilotage est amené à travailler plus spécifiquement sur l'élaboration du CPOM, du Projet d'établissement ou de service, des Évaluations internes ou externes. Suivi du Document unique (document élaboré avec l'APAVE) Mise en œuvre des orientations décidées par l'association gestionnaire
Conseil à la vie sociale	Trois fois dans l'année	Représentants : - des parents, - des personnes accueillies - de l'association - des personnels de l'IME Directeur	Expression des usagers, des familles, des personnels par leurs représentants respectifs et échanges autour des sujets abordés Rapport d'activité du directeur À l'issue de chaque réunion, CR signé par le président du CVS.
Réunion de l'équipe de direction	Hebdomadaire	Secrétaire général Directeur CDS IME CDS SESSAD Psychologue Personnes invitées en fonction de l'ordre du jour	Fonctionnement général de l'IME Activité
Réunion des Services généraux	Mensuelle	Services généraux Directeur	Fonctionnement de l'IME

Le directeur participe aux réunions mensuelles de bureau du siège de l'association (rapport d'activité IME/SESSAD). Lors de ces réunions sont abordées les perspectives, l'organisation, la coordination, le suivi et les grandes orientations.

Un entretien professionnel est réalisé tous les deux ans avec chaque salarié (se référer au document disponible en annexe 1).

Réunion	Fréquence / Organisation	Participants	Objet
Réunion éducative	Bimestrielle le mercredi de 9h45 à 11h15	Équipe complète + CDS	Réunions thématiques
Réunion éducative Gr 2 (Château) Gr 3 (Villa)	Hebdomadaire le mercredi de 10h à 12h	équipes château et villa CDS (par 15ne)	Fonctionnement Régulation Suivi des projets éducatifs (présence de la psychologue à certaines réunions)
Réunion éducative des groupes DP	Hebdomadaire le vendredi de 9h30 à 11h	équipe DP CDS (par 15ne)	
Réunion éducative antenne	Hebdomadaire le jeudi de 9h30 à 11h	équipe éducative antenne CDS toutes les 3 semaines	
Réunion d'Analyse des pratiques professionnelles	Mensuelle, (un calendrier est fait chaque année)	Equipe éducative et intervenante extérieure	Analyse des pratiques éducatives
Éducation Nationale Classes	Par quinzaine	Equipe pédagogique Directeur	Fonctionnement Suivi des projets pédagogiques
Classes / Ateliers / Service Social	Par quinzaine	Equipe technique Enseignants SIPFP Assistante sociale Directeur	Fonctionnement Suivi des projets techniques Liaison pédagogique / technique
Réunion service thérapeutique	Mensuelle	Equipe thérapeutique Directeur	Fonctionnement
Rendez-vous Première visite	Hebdomadaire	Famille et jeune Directeur Psychologue CDS	Premier contact avec une famille Présentation et visite de l'IME de Soubeyran
Synthèses avec les services: - éducatif ; - médical ; - paramédical ; - pédagogique ; - SIPFP ; - social.	Hebdomadaire	Ensemble des intervenants concernés par le jeune	Point annuel en équipe pluridisciplinaire sur la situation du jeune avant la rencontre avec les parents pour l'élaboration du projet personnalisé
Commission menu	Bimestrielle	Directeur Cuisinier ETS atelier HAS Infirmière Représentants des jeunes	Élaboration, qualité et diététique des menus proposés Repas à thème et moments festifs

Le plan de formation

Les priorités de formation de l'année sont définies par l'équipe de direction, et transmises aux salariés qui peuvent émettre des demandes individuelles de formation. Les propositions de formation sont soumises à l'avis des IRP et, en fonction des budgets alloués par l'OPCA et/ou l'ARS (crédits non reconductibles), la direction décide des actions de formation collectives ou individuelles à mettre en œuvre.

Autres outils de communication

L'IME de Soubeyran dispose de tous les outils de la loi 2002-2 :

- projet d'établissement ;
- livret d'accueil ;
- règlement de fonctionnement ;
- contrat d'accompagnement (contrat de séjour) et projet d'accompagnement personnalisé ;
- Dossier Unique de l'Usager.

Le cahier de liaison et le carnet de correspondance

Il assure le lien hebdomadaire entre l'IME et les représentants légaux. Les jeunes participant au dispositif externalisé au col-

lège de Lamastre ont également un carnet de correspondance comme chaque collégien.

Le dossier informatisé de l'usager

Il est mis en place depuis 2018 et opérationnel depuis novembre 2019. Il dispose d'un réseau interne pouvant relayer les informations concernant un/des usager(s) dans un court laps de temps. Un prestataire assure sa maintenance et la sécurité de ses données.

LES INSTANCES PARTICIPATIVES ET REPRÉSENTATIVES DE L'IME

Différentes instances favorisent la participation des usagers et des salariés à l'organisation du travail, au fonctionnement et à l'évolution du projet de l'IME.

Les instances participatives des usagers

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

En application de l'article D 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est composé de représentants des usagers, des salariés, des représentants légaux, de La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche et de la commune. Il se réunit au moins trois fois par an en présence du directeur de l'IME. Il peut être suivi d'une Commission d'action Sociale avec participation des représentants légaux des usagers.

Cette instance donne son avis et peut faire des propositions sur :

- toute question intéressant le fonctionnement de l'IME de Soubeyran ou du service ;

- l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement, du livret d'accueil.

Autres formes de participation

La Commission d'action sociale
La commission statutaire d'action sociale est plus particulièrement chargée de réfléchir et d'élaborer les grandes orientations associatives dans son domaine. Elle a pour mission de proposer au Conseil d'Administration de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche des pistes d'anticipation sur les stratégies à mettre en œuvre, dans le respect des valeurs de l'association. Les représentants des familles sont régulièrement invités à participer à cette commission statutaire.

La Journée des familles

Chaque année est organisée la journée des familles. Ces dernières peuvent rencontrer les professionnels de l'IME de Soubeyran et participer soit à

une rencontre thématique autour de l'accompagnement proposé à l'IME, soit à un temps d'échange avec un partenaire extérieur (MDPH, Éducation nationale, ESAT, ...).

Un moment de convivialité clôture cette journée.

Les instances représentatives du personnel

Ces différentes instances assurent leur mission dans le respect de la réglementation en vigueur :

La F.O.L. Ardèche, a mis en place, un Comité social et économique (CSE) qui fusionne l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel (IRP) : Délégués du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette nouvelle instance est représentative de l'ensemble des salariés de la F.O.L. Ardèche, qui comprend :

- les salariés employés sous la convention nationale de l'animation ;
- les salariés employés sous la convention nationale 51. (IME de Soubeyran, SESSAD de Lamastre).

Ce comité se compose actuellement de quatre membres élus titulaires et d'un membre suppléant répartis en deux collèges :

- un collège ouvrier et employé ;
- un collège cadre, chef de service, technicien, agent de maîtrise et assimilé.

Cette instance, présidée par le Secrétaire général de l'association se réunit six fois par an autour de thèmes concernant la gestion et la situation économique et financière des établissements.

Elle organise aussi pour l'ensemble des professionnels des actions et des activités sociales et culturelles. Elle fait part de réclamations individuelles ou collectives et peut aussi faire des suggestions quant à l'organisation générale.

Deux autres réunions sont organisées dans le cadre de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Cette commission contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'association, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les salariés ont un accès aux procès-verbaux de ces différentes réunions par voie d'affichage. Ils peuvent solliciter les représentants lors de permanences prévues au calendrier ou par voie numérique et téléphonique.



PARTIE 6 : LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'IME de Soubeyran inscrit la personne accueillie et la réponse à ses besoins au cœur de son projet. En cohérence avec cette orientation, il formalise une démarche d'amélioration continue de ses prestations.

Ce faisant, l'IME de Soubeyran répond :

- aux attentes de La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, gestionnaire ;
- aux préconisations de la loi du 2 janvier 2002 et de la loi du 11 février 2005 ;
- aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/ARS.

La démarche qualité a pour finalité l'amélioration continue et organisée des prestations proposées à la personne accueillie.

Elle met en œuvre des procédures, des méthodes et des outils d'organisation qui garantissent aux professionnels des conditions de travail favorables pour remplir leur mission. Elle favorise la cohésion, la cohérence, le dialogue et le partage d'expériences entre les différents établissements et services de la F.O.L. Ardèche.

La mise en œuvre de la démarche, tant dans sa phase évaluative que dans sa phase d'amélioration continue de la qualité, repose sur une méthodologie d'action définie et coordonnée au sein des différents services de l'IME. Cette méthodologie d'action s'intègre dans le management, le fonctionnement et l'organisation en place. Elle implique l'ensemble du personnel dans une démarche

participative. Elle sollicite ses capacités de réflexion, d'innovation et de créativité, pour la production des processus d'amélioration, tant au niveau du service de la personne accueillie que des outils et des conditions de travail.

La démarche qualité s'appuie sur des évaluations internes et externes qui permettent, à partir de critères de qualité établis notamment dans les guides de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, de définir des objectifs d'amélioration. Elle pourra s'appuyer également sur des diagnostics de fonctionnement, audit social, enquêtes de satisfaction des personnes accueillies et de leur famille ou toute autre forme de consultation orale ou écrite.



PARTIE 7 : PLAN D' ACTIONS STRATÉGIQUES À 5 ANS

À l'issue de la signature du CPOM, des groupes de travail participatifs, et communs à l'IME et au SESSAD, ont été constitués, afin de réfléchir et élaborer des perspectives d'évolution de l'établissement et des prestations proposées aux personnes accueillies. Les comptes-rendus figurent en annexe 3. Les résultats ont contribué à la construction du projet d'établissement et sa partie prospective et plan d'action ci-dessous.

ACCOMPAGNER LES JEUNES ACCUEILLIS VERS L'AUTONOMIE

Problématique :

Les jeunes sont accueillis aujourd'hui à l'IME après avoir passé plus de temps qu'auparavant en milieu ordinaire. L'accueil à l'IME peut entraîner une rupture dans leur parcours et leur réseau social habituel (scolaire, loisir...). Les familles sont moins demandeuses d'un accompagnement en internat permanent. Les politiques publiques vont dans le même sens. L'internat est ainsi moins sollicité pour les enfants les plus jeunes mais reste une réponse adaptée pour les adolescents et les jeunes adultes dans une perspective de préparation à l'autonomie.

Objectifs :

- valoriser le mode d'accompagnement en internat éducatif spécialisé ;
- développer les modes d'accueil et d'accompagnement pour s'adapter à l'évolution des besoins des jeunes et dans une dynamique de parcours (âge, projet de vie sociale) ;
- développer l'internat séquentiel pour répondre aux besoins exprimés dans le PPA.

Actions :

- dégager du temps éducatif par redéploiement en créant deux postes de surveillants de nuit ;
- louer un appartement inclusif à Guilherand Granges à partir de novembre 2019 ;
- louer un appartement à Lamastre courant 2020 ;
- aménager un deuxième studio dans la « Villa » ;
- développer des modes d'accueil en internat séquentiel et en accueil séquentiel de jour, souples et répondant, au cas par cas, aux besoins des jeunes et de leur famille ;
- développer les modes d'accueil séquentiel de jour ;
- assurer un accompagnement éducatif des jeunes pour des activités en milieu ordinaire en établissant des partenariats avec des acteurs locaux ;
- faire en sorte que le patrimoine immobilier de la F.O.L. Ardèche contribue à un meilleur accompagnement inclusif des personnes accueillies

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

Les partenariats scolaires

Problématique

Dans le cadre du Projet Régional de Santé 2018-2028, l'ARS demande de « *mailler le territoire en offre de services* ». Le souhait de l'IME de Soubeyran est de répondre à cette demande en créant un réel maillage partenarial sur le territoire afin de proposer à chaque jeune des possibilités d'orientation et/ou d'inclusion correspondant à son PPA. Pour cela il est souhaitable d'élargir les partenariats existants et de définir, avec les différents établissements scolaires environnants, les possibilités respectives, en termes de projets et d'inclusion.

Objectifs :

- adapter et développer l'offre de services afin de poursuivre ce maillage du territoire ;
- organiser une offre de services de proximité spécialisée (appui, évaluation, mise à disposition de personnels, etc...).

Actions envisagées :

- pérenniser et faire évoluer le dispositif d'inclusion scolaire ;
- augmenter le temps d'inclusion et les projets collaboratifs ;
- disposer d'une intervention éducative supplémentaire sur le dispositif existant ;
- élargir les partenariats avec les lycées professionnels (le Cheylard, Tournon), prospecter de nouveaux établissements scolaires ;
- créer une nouvelle « UE » ouverte aux élèves de l'IME, du SESSAD et du collège ;
- maintenir le partenariat exis-

tant avec le SEPR, et le faire évoluer en fonction des PPA des jeunes accueillis à l'IME ;

- élaborer des projets communs IME/SESSAD : permettre au SESSAD de bénéficier des infrastructures de l'IME ; permettre aux enfants suivis au SESSAD de vérifier une orientation scolaire via un accueil séquentiel à l'IME ;
- créer et mettre en place d'autres projets visant le partage et l'inclusion sociale.

Les partenariats professionnels

Problématique :

Il n'y a pas toujours adéquation entre les compétences préprofessionnelles acquises par les jeunes dans le cadre des ateliers et les besoins du marché de l'emploi.

Objectif :

- Diversifier les possibilités offertes aux jeunes pour connaître et se préparer aux métiers actuellement porteurs.

Actions envisagées :

- créer de nouveaux partenariats avec le milieu ordinaire notamment dans le secteur de la grande distribution ;
- développer avec les acteurs locaux (organismes de formation AFPA, entreprises, ESAT partenariat avec CMA, CCI, AGEFIPH, Education Nationale) un travail autour d'un portefeuille de compétences ;
- créer un pôle atelier au sein de l'IME qui permettra :
 - o de disposer d'ateliers correspondant à la réalité professionnelle en termes de diversité et de contenu,
 - o de favoriser une ouver-

ture plus large aux partenaires (les associations telle que : « *l'outil en main* », les établissements et services médicaux sociaux, collèges, lycées, CFA autour de formations CAP notamment en mettant à disposition des locaux, pôle ressource et partenariat ; en ouvrant les ateliers à des jeunes venant de l'extérieur (collège, lycée, autres ESMS ; en proposant des modules de formation,

o de constituer un réel support aux projets collaboratifs notamment celui de mise en valeur du site de l'IME à travers la création participative d'un espace naturel accessible à tous.

Les partenariats médicaux

Problématique :

Dans un contexte de pénurie de médecins psychiatres au niveau national et par voie de conséquence de difficulté de recrutement d'un médecin psychiatre à l'IME de Soubeyran, l'établissement souhaite maintenir et renforcer les liens avec ses différents partenaires paramédicaux afin de proposer aux jeunes un accompagnement répondant aux besoins de soins spécifiques de chacun. Ils assureront une passerelle rassurante entre le moment où le jeune est accueilli au sein de l'IME et le moment de sa sortie.

Objectifs :

- répondre aux besoins de soins spécifiques des jeunes accueillis à l'IME
- favoriser la continuité des soins du jeune après sa sortie de l'IME

Actions :

Le SESSAD

- pérenniser les liens déjà existants ;
- mettre en place des actions collectives qui visent à soutenir les familles.

Les Centres

Médico-Psychologique :

- renforcer les liens et améliorer la collaboration ;
- organiser des rencontres entre les professionnels des différents secteurs.

La Maison des Adolescents :

- pérenniser le partenariat ;
- renforcer les liens et la collaboration déjà mise en place.

Le Centre de planification :

- envisager des interventions sur des groupes plus restreints en collaboration avec les équipes éducatives.

Partenariats socio-éducatifs

Problématique

La situation géographique de l'IME de Soubeyran nécessite de mettre en place des actions proactives visant l'autonomie sociale et la participation citoyenne et associative des jeunes accompagnés. Pour ce faire, l'IME vise une plus forte inscription sur le secteur géographique et auprès des partenaires médico-sociaux.

Objectifs :

- créer les conditions pour le développement de l'autonomie des jeunes ;
- favoriser leur participation citoyenne.

Actions

Les associations locales :

- inscrire les jeunes dans la vie associative locale en maintenant le partenariat sur les années scolaires à venir ;
- organiser des manifestations festives ou culturelles sur le site de l'IME (type Marché d'art) en co-construction avec le service culturel de la F.O.L. Ardèche.

Les Offices de Tourisme de proximité :

- valoriser le site de l'IME avec la création ou l'entretien de chemins pédestres ouverts à tous au départ et/ou passant par l'IME ;
- inscrire le projet sur la durée comme vecteur de lien social et support de la démarche d'éco-responsabilité.

Les organismes tutélaires :

- pérenniser les liens et organiser des rencontres régulières avec les tuteurs et curateurs des jeunes.

Les Centres Médico-Sociaux :

- pérenniser les liens et actions collectives déjà existantes.

Les Foyers d'hébergement :

- renouveler les visites et les temps d'échanges sur des thématiques communes avec les résidents des foyers d'hébergement ;
- proposer des projets communs aux foyers d'hébergements (sportifs, festifs...).

ASSURER UNE LOGIQUE DE PARCOURS

Problématique

Les délais d'attente pour entrer à l'IME de Soubeyran peuvent être longs, que ce soit pour une première admission ou pour le passage d'un ESMS à l'autre, en raison :

- des délais de traitement des dossiers par la MDPH ;
- des places disponibles à l'IME.

Cette situation crée un manque de fluidité, voire des ruptures dans les parcours des jeunes en raison d'un manque de possibilité d'adaptation des accompagnements médico-sociaux dans le fonctionnement actuel des institutions. Il existe en effet peu de solutions intermédiaires de proximité et de ressources sur le territoire.

Afin de répondre à la logique de parcours inclusif, dans le res-

pect du projet du jeune et de sa famille, l'IME envisage de favoriser la souplesse, l'agilité et la complémentarité des interventions du SESSAD et de l'IME.

Objectif :

- «viter les ruptures de parcours par la mise en œuvre de dispositifs d'accueil souples et rapides.

Actions envisagées :

- développer le fonctionnement en dispositif IME-SESSAD
 - o Mettre en place une fonction de coordination avec pour missions : d'élaborer des outils de collaboration ; de baliser les modalités d'intervention du dispositif IME-SESSAD de partenariat (EN) ; de communiquer en interne et vers les partenaires ;
- initier une co-construction de

parcours en établissant une double notification IME et SESSAD pour : favoriser des situations expérimentales et affiner les modalités d'intervention du dispositif IME-SESSAD-Education Nationale-Entreprises ; maintenir en parallèle l'accompagnement médico-social du SESSAD tout en permettant l'intégration en classe externalisée de l'IME au collège de Lamastre ou l'intégration à la SIPFP (Cf. GT n°2 en annexe) ;

- mettre à jour les autorisations IME et SESSAD pour les mettre en conformité avec un fonctionnement en dispositif ;
- intervenir en amont de la liste d'attente (Cf. conclusions GT n°5 disponible en annexe 3).

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES JEUNES

Problématique :

L'accompagnement préprofessionnel actuel n'est pas suffisamment inclusif en raison de l'obsolescence des ateliers actuels et d'outils d'évaluation des compétences insuffisants. Il s'ensuit un nombre de sorties limitées en milieu ordinaire avec une solution de travail pérenne.

Objectifs :

- permettre aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles plus diversifiées ;
- répondre au plus près des besoins individuels des jeunes ;
- prendre en compte les attentes des entreprises.

Actions :

- créer un poste de CDS coordinateur du secteur professionnel chargé de créer un pôle atelier qui permettra : de disposer d'ateliers complémentaires correspondant à la réalité professionnelle en termes de diversité et de contenu (notamment grande distribution, métiers d'art et sous-traitance industrielle) ; d'ouvrir le pôle ateliers aux partenaires extérieurs ; de constituer un support adapté aux projets collaboratifs notamment celui de mise en valeur du site de l'IME à travers la création participative d'un espace naturel accessible à tous ;

- mettre en place pour chaque jeune un portefeuille de compétences pré-professionnelles en appui sur les dispositifs et outils de droit commun (référentiels métiers et grille de compétences-clés), et avec la recherche d'une polyvalence quant aux compétences pré-professionnelles des jeunes (moins de place en conditionnement en ESAT actuellement) pour pouvoir prétendre à différents postes en ESAT ;
- devenir un lieu d'accueil en matière de validation de compétences professionnelles : ce dispositif n'existe pas pour les jeunes scolarisés en IME et

sera un support supplémentaire en termes de reconnaissance de savoir-faire professionnels. Les éducateurs techniques de l'IME feront partie des jurys ;

- créer des unités de travail « hors les murs » en lien avec les ateliers de l'IME en appui sur les milieux ordinaire et protégé

(tutorat, chantier partagé...) ;

- inscrire les jeunes accueillis dans une dynamique de formation tout au long de la vie, notamment en proposant des formations qualifiantes (HACCP, gestes et postures, formations sur le savoir-être...).

Ces formations pourront être réalisées en interne ou à l'extérieur, de façon partagée.

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC LES FAMILLES

Problématique :

Aujourd'hui, les professionnels de l'IME et les familles manifestent le besoin d'entretenir des liens plus étroits, dans le but d'affiner l'accompagnement proposé au plus près des besoins et attentes du jeune et de ses parents. Une réflexion en collaboration avec les représentants des familles ouvre les perspectives suivantes :

Objectifs :

- établir dès les premiers contacts et tout au long de l'accompagnement une relation de confiance avec les parents dans le but d'améliorer la qualité de l'accompagnement ;
- recueillir les besoins et attentes du jeune et de ses parents.

Actions :

En amont et pendant la période d'attente :

- présence de professionnels de l'IME aux ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) ;
- Structurer davantage l'accompagnement de la famille par l'AS (soutien, information, guidance) ;
- proposer une journée d'intégration en amont de l'admission.

Lorsque l'enfant est pris en charge dans l'établissement :

- créer un espace d'échange et de partage entre parents animé par un binôme de professionnels permanents ;
- transcrire les outils de la loi 2002 en langage FALC ;
- revoir régulièrement le carnet de bord du jeune à l'IME pour en faire un véritable outil sup-

port entre le jeune et l'éducateur ;

- organiser chaque année une réunion de rentrée scolaire ;
- partager plus de temps conviviaux avec les familles en dehors des instances formelles ;
- impliquer davantage les familles dans la gouvernance participative notamment en lien avec la commission d'action sociale de la F.O.L. Ardèche.

À la sortie du jeune :

- structurer et développer le service de suite : relances systématiques, intervention d'autres professionnels, création d'un livret de suivi, partage d'expériences entre pairs.



TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Organigramme de la F.O.L. Ardèche
- Annexe 2 : Trame des entretiens professionnels
- Annexe 3 : Carnet de bord
- Annexe 4 : CR des groupes de travail participatifs
- Annexe 5 : Projets des groupes éducatifs et des appartements inclusifs
- Annexe 6 : Projet d'accompagnement éducatif dans le cadre de l'extarnilation, Groupe Bouleaux
- Annexe 7 : Projet éducatif, Groupe Les Magnolias
- Annexe 8 : Projet éducatif, Groupe Les Acacias
- Annexe 9 : Projet éducatif d'internat, Groupe Le Château
- Annexe 10 : Projet éducatif d'internat, Groupe La Villa
- Annexe 11 : Projet éducatif, Groupe de l'Antenne
- Annexe 12 : Projet éducatif : les appartements inclusifs
- Annexe 13 : Tableau d'organisation des réunions

